

Alors que tous les espaces historiques ont rouvert au public

Sidi Abderrahmane privé de ses visiteurs

Page 13

QUOTIDIEN
CRÉSUS

www.cresus.dz

In medio stat virtus

La nouvelle loi électorale l'impose

La fin des «élus permanents»

Page 3

FILIÈRES AUTOMOBILE ET ÉLECTROMÉNAGER

51 000 postes d'emploi perdus !



La fermeture des usines de montage automobile et l'arrêt de l'importation des produits destinés au montage des appareils électroménagers n'ont pas été sans conséquence pour le monde du travail en Algérie. Lire page 6

L'ÉDITO

NEKKAZ, UNE LEÇON D'ÉCHEC !

► Par S. Méhalla

C'est déjà ça, un sourire après les larmes du bain ! Hakda wala ktar ! Le De Villepin algérien, Rachid Nekkaz, risque de retrouver ses signes de play-boy parisien, ses signatures après avoir tout égaré à l'heure de Cendrillon. Il faut dire que Rachid a du courage dans le mensonge. Oui du courage ! C'est l'Algérien tenace, de cette région des chaouia, mais sans trop. Chaoui avec une aura de violette. Charme et séduction. Président, il aurait fait fureur. Élégance, avec un petit brin de snobisme. Avec une certaine classe. Riche, avec du fhoulisme bolitique. Il a le cœur et la foi dans le porte-monnaie, Rachid. Et il en a pour tout le monde. C'est son secret à lui d'être le cheveu dans la soupe des cuisiniers politiques. Il hante. Perturbe. Embarrasse par sa présence. Il a réussi quand-même à tout bousculer autour de lui et partout où il passait. En France, par exemple, Rachid voulait

remplacer Chirac. Vous imaginez le cran ! Il a du bagout, Rachid. Devant les policiers et les gendarmes, il tient la rhétorique codifiée des altesses royales. Faut pas oublier que c'est l'ami de la famille Robert Laffont. Le copain de Valérie Giscard d'Estaing qui lui a confié la direction commerciale de ses affaires. C'était aussi le patron des éditions Habeas Corpus qui détiennent un marché fou pour les enfants et les ados en France. Il est l'auteur d'un livre-entretien avec les dirigeants du G7 dont l'idée a épaté Bill Clinton.

Un fonceur, vraiment. Si les enfants des immigrés tentent une pénible marche pour l'égalité des chances, lui, Rachidou, court sur des courbes ascendantes pour atteindre les hauteurs. C'est le beur voltigeur, Rachid. Il fait le banquier beur dans la guérilla politique française pour enrager l'Hexagone qui pète ses plans vigipirates. Il n'hésite pas à mettre le paquet pour payer les amendes des voilées de France et prend les voiles pour l'Algérie jouer le rôle de Ali Benhadj habillé en Zara.

Légaliser ce que l'Algérie a banni du paysage politique. Montrer patte blanche en abandonnant la nationalité française et chanter une Algérie qui reste méconnue jusqu'aux tripes par les Rachid de la rive nord de la Seine et de la Méditerranée !

Mais non Rachid ! En Algérie, il n'y aura jamais un gouvernement apolitique, cette théorie que tu tentes de nous sortir. Même si De Gaulle l'a fait. Même si les Allemands l'ont fait. Ni un gouvernement d'union nationale. Il n'y aura pas, non plus un gouvernement politique. Même si toute la planète le fait. Il y aura simplement un gouvernement made in Algeria. Avec ses équilibres et ses forces. Ses ruines et ses erreurs. Ses absences... ses signatures et ses paperasses qu'il sauvegardera bien au chaud et ne perdra jamais comme tu as réussi à le faire. Quel langage tiendras-tu à la jeunesse aujourd'hui ? Cette jeunesse avide d'espoir. Solliciter pour toi le premier passeur ? Une belle leçon de vie, car la vie, tu l'as toujours malgré ton échec ! Hamdoullah.

AUTORITÉ NATIONALE INDÉPENDANTE DES ÉLECTIONS (ANIE)

Les 19 membres du Conseil officiellement installés

En vertu de l'article 20 de la loi électorale, le Conseil de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) se compose de vingt membres désignés par le Président de la République parmi les personnalités indépendantes, dont un issu de la communauté algérienne établie à l'étranger pour un mandat de six ans non renouvelable.

Les nouveaux membres de l'Anie désignés par le président Tebboune sont désormais connus. L'Anie a connu une baisse de ses membres qui passe désormais à dix-neuf à siéger au lieu de 50 membres auparavant. Hier, le président de cette instance, Mohamed Charfi, a reçu les dix-neufs membres, à savoir Abderrahmane Chebli, Abderrahmane Abdouni, Amel Daci, Ali Benzadi, Hafida Tazrouiti, Kamel Laraba, Khaled Bouhbel, Bouamar Bouhafs, Abdelmadjid Blilita, Messaoud Adala, Hadj Khedimi, Amara Moussi, Naoufel Hadana, Ali Boulerbah, Ismail Bouguerra. La constitutionnalisation de l'Anie lui donne de nouvelles prérogatives. En effet, elle exerce désormais ses missions depuis la convocation du corps électoral jusqu'à l'annonce des résultats, et a aussi pour mission de superviser l'ensemble des opérations électorales et référendaires comme elle doit veiller à ce que tout agent en charge des opérations électorales et référendaires «s'interdit toute action, attitude, geste ou tout autre comportement de nature à entacher la régularité, la transparence et la crédibilité du scrutin».

Elle agit en coordination avec les autres institutions publiques compétentes à la mise en œuvre «des mesures sécuritaires» en vue d'assurer le bon déroulement des opérations électorales et référendaires et a pour mission également «d'assurer à tous les citoyens les conditions d'exercice de leur droit de vote de manière libre, régulière et en toute transparence». Les partis politiques, les candidats et les électeurs peuvent formuler «toute requête ou réclamation» en rapport avec les opérations électorales ou référendaires». Dès son installation, le Conseil de l'Anie élabore son règlement intérieur qu'il publie au bulletin officiel de l'Autorité. Le Conseil a pour attributions, de recevoir les dossiers de



candidature d'élection du Président de la République, d'élection des représentants de l'Assemblée populaire nationale et des membres du Conseil de la nation, annoncer les résultats des élections et adopter le rapport établi par la Commission de contrôle des financements des campagnes électorales. Les résultats définitifs des élections des Assemblées populaires communales et de wilayas sont proclamés par l'Autorité indépendante, quarante-huit heures après l'expiration des délais de recours devant les commissions électorales de wilaya. En cas de recours devant le tribunal administratif

territorialement compétent, les résultats définitifs sont proclamés par l'Autorité indépendante dans un délai maximum de quarante-huit heures après notification de la décision rendue. Dans ce cas, les décisions de l'Anie «ne sont susceptibles d'aucune voie de recours». Les communes et les wilayas doivent mettre à la disposition de l'Anie le personnel nécessaire à la préparation, l'organisation et le déroulement des opérations électorales et référendaires, et agissent sous son entière autorité. Dans le souci de conférer la transparence au processus électoral, l'Anie «peut procéder à la réquisition

de la force publique» pour l'exécution de ses décisions, mais «en cas de constatation d'infractions enregistrées dans le domaine de l'audiovisuel». L'Anie peut donc saisir l'Arav afin de prendre les «mesures nécessaires» conformément à la législation en vigueur. A l'occasion de chaque élection, l'Anie est tenue de mettre la liste électorale à la disposition des représentants dûment habilités des partis politiques participant aux élections et des candidats indépendants et devra remettre une copie de ces listes électorales à la cour constitutionnelle.

Mahmoud Tadjer

IL OFFICIALISE SA NON-PARTICIPATION AUX LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

PT : Les raisons d'un choix

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition de lundi, le Parti des travailleurs (PT), a décidé de ne pas participer aux prochaines élections législatives anticipées du 12 juin. L'occasion a été donnée, hier, à la secrétaire générale du parti, Louisa Hanoune qui animait une conférence de presse à Alger, pour expliquer les raisons de ce choix.

D'emblée, Mme Hanoune rappellera que le PT s'était «rangé» depuis sa création et particulièrement depuis le 22 février 2019, «du côté du peuple» qui milite pour le changement à travers le départ du système «non pas par son rafistolage». Un rappel qui a tout son sens de l'avis du Comité central, réuni samedi et dimanche, et pour qui les législatives «ne sont pas une revendication populaire». Pour le CC du PT, les prochaines élections législatives «programment la liquidation du multipartisme», dira Louisa Hanoune, parlant de résultats «connus d'avance» à travers «une fermeture du jeu politique». Autre appréciation qui a conforté le PT dans son choix, les conditions sociales qu'il qualifie d'«épouvantables» et «les atteintes aux libertés et droits de l'homme» qui constituent autant «d'obstacles ne permettant pas la confrontation d'idées et programmes». Le Parti des travailleurs, décortiquant la

nouvelle Constitution, estime qu'elle consacre «le maintien du même système» et contient des dispositions «dangereuses», notamment celle impliquant le Parlement dans les opérations militaires que pourrait mener l'ANP en dehors du pays, sous tutelles de l'ONU, de l'UA ou de la Ligue arabe. Partant de ce constat, «le CC a décidé à la quasi-unanimité de la non-participation aux législatives du 12 juin», a déclaré la conférencière, considérant qu'il s'agit d'une décision «stratégique non pas tactique» au regard des enjeux qui sont posés à la nation. Le Comité central du PT a construit, par ailleurs son choix, sur les réponses qu'il a apportées aux interrogations posées à l'ouverture de ses travaux samedi, par la secrétaire générale. Le CC a répondu par «non» à la question de savoir si ces législatives pouvaient constituer l'amorce du démantèlement du système et a dit «non», à l'interrogation de savoir si les législatives allaient régler les problèmes socioéconomiques qui étranglent, de l'avis du PT, la majorité du peuple. Il a également estimé que ce rendez-vous électoral «ne renforcera pas la démocratie», mais bien au contraire, il «consacrera l'étranglement du multipartisme, des syndicats et des associations». Ces élections sont-elles

une revendication du peuple? «Non», répond le PT pour qui, les prochaines législatives «font partie d'un processus électoral imposé au peuple au lendemain de la démission de Abdelaziz Bouteflika, pour sauver le système et imposer son maintien». Maintenant qu'il a acté sa non-participation, le PT va-t-il se lancer dans une campagne active d'appel au boycott? A cette question, Louisa Hanoune a déclaré que la priorité est à «l'explication». «Nous sommes un parti responsable et souverain. La direction ira à la rencontre de la base dans les structures et des citoyens pour expliquer notre démarche. Quant à la suite à lui donner, nous partons toujours de l'appréciation du cri de la majorité du peuple et nous aurons à décider en temps voulu», a-t-elle soutenu. Quoi qu'il en soit, d'ores et déjà, le PT propose un plan d'action pour l'étape à venir. Lequel est «articulé, selon Mme Hanoune, autour du soutien aux luttes des travailleurs, des couches populaires et de la jeunesse», en plus de «l'aide à apporter à la mobilisation populaire pour qu'elle s'oriente vers l'organisation». Sur ce, le PT plaide pour la création de «Comités d'unité et d'action» et encourage les syndicats «à assumer leurs responsabilités».

A. Moussi

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax. : 021 73 95 59

EN RAISON DE L'ARTICLE 200 DE LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE

Plus d'une centaine de députés laissés sur le carreau

Les jeunes âgés de 15 à 35 ans comptent pour un tiers de la population de l'Algérie. Mais leur influence sur les politiques nationales reste limitée. Le sentiment général est que la politique traditionnelle n'attire pas l'attention des jeunes cohortes qui se sentent étrangères aux processus politiques.

Les députés qui ont exercé deux mandats de suite ou séparément ne peuvent plus postuler à la prochaine élection législative du 12 juin prochain selon l'article 200 du nouveau code électoral. En effet, le mandat de l'ex-Assemblée populaire nationale (APN) étant amputé de 12 mois en raison de la décision du président Tebboune de la dissoudre, celle-ci est considérée comme étant pleine au regard de la loi. Ainsi, les députés qui ont été élus deux fois de suite ou séparément ne seront plus autorisés à se présenter aux prochaines élections et sont donc, de fait, exclus de la participation. Cette nouvelle disposition va laisser sur le carreau plus d'une centaine de députés de tous bords politiques et laisser la place aux nombreux jeunes qui vont faire leur apparition pour la première fois à l'hémicycle. Auparavant, les partis politiques représentaient encore un obstacle considérable à la participation des jeunes aux structures de prise de décision de par leur contrôle de la soumission des listes des candidats aux élections. Cela les obligera dorénavant à s'engager plus efficacement auprès de cette catégorie. Deux acteurs sont particulière-



ment importants : les partis politiques et les organisations de la société civile. La moitié des candidats qui seront présentés dans les listes devront être âgés de moins de 40 ans. En plus des indépendants dont l'exigence pour chaque liste est d'au moins 100 signatures recueillies auprès des électeurs de la circonscription électorale concernée. De ce fait, le profil de la majorité des candidats dans les listes que les partis vont devoir établir lors du prochain scrutin sera différent des autres scrutins.

UNE NOUVELLE CONFIGURATION ATTENDUE

Une configuration inédite se dégagera ainsi à travers la participation des jeunes, des indépendants et le quota des femmes dont la disposition a été finalement maintenue provisoirement et à titre exceptionnel. La nouvelle loi électorale peut contribuer à

renforcer la participation des jeunes dans les sphères politiques en les incitant à se présenter aux élections. En l'absence de statistiques sur la présence de jeunes dans l'APN on peut affirmer que le nombre de jeunes députés reste très faible. Au-delà de la promotion de la participation des jeunes en tant qu'électeurs et candidats aux élections, ces derniers ont diverses compétences largement inexploitées. Ils maîtrisent en particulier les technologies mieux que leurs homologues plus âgés. Ces jeunes ont grandi avec Internet, les courriels et les médias sociaux. Enfin, en réponse à l'appel de nombreuses formations politiques, l'article 202 de la nouvelle loi électorale ne sera pas appliqué lors des élections législatives et communales. Egalement, et à titre transitoire, la condition de parité hommes-femmes dans les listes peut ne pas être appliquée lors des législatives du 12 juin

prochain. L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) est autorisée à valider les listes non paritaires, aussi bien pour les partis politiques que pour les indépendants en plus de la suspension, «à titre transitoire», de l'article 202 de la nouvelle loi électorale qui définit les conditions d'éligibilité aux listes, notamment l'exigence d'avoir obtenu au moins 4% des suffrages lors des élections législatives précédentes qui ne sera pas appliqué lors des deux prochaines élections législatives et communales. Ces exceptions sont prévues par les articles 316 et 318. Ainsi, pour pouvoir présenter des listes, les partis politiques devront recueillir «au moins 25.000 signatures individuelles d'électeurs inscrits sur les listes électorales à travers au moins 23 wilayas, avec pas moins de 300 signataires par wilaya».

Mahmoud Tadjer

CHANEGRIHA INSTALLE
LE NOUVEAU SG DU MDN
PAR INTÉRIM

Mohammed Salah Benbicha remplace Abdelhamid Ghris

Le Général de corps d'Armée Saïd Chanegriha, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a procédé hier, au nom du président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, à l'installation officielle du Général-major, Mohammed Salah Benbicha, dans les fonctions de secrétaire général du ministère de la Défense nationale (MDN) par intérim, indique un communiqué du MDN. «Au nom de Monsieur le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale et conformément au décret présidentiel du 11 mars 2021, j'installe officiellement le Général-major Mohammed Salah Benbicha, dans les fonctions de secrétaire général du ministère de la Défense nationale par intérim, en remplacement du Général-major Abdelhamid Ghris», a indiqué le Général de corps d'Armée Saïd Chanegriha. A cette occasion, le Général de corps d'Armée «a donné des instructions et des orientations aux cadres du secrétariat général du MDN, à l'effet de poursuivre les efforts visant à servir l'Algérie et à protéger ses intérêts majeurs, tout en les exhortant à faire preuve d'engagement total, de rigueur et de persévérance dans l'accomplissement des missions assignées». Ont pris part à la cérémonie d'installation, les chefs de départements, le Contrôleur général de l'Armée, les directeurs et les chefs de services centraux du MDN et de l'Etat-major de l'ANP. A l'issue, le Général de corps d'Armée a signé le procès-verbal de passation de pouvoir, conclut le communiqué.

L'APN AURA UN NOUVEAU «VISAGE»

La fin des «élus permanents»

Les nouvelles dispositions de la loi électorale imposeront un rajeunissement et un rafraîchissement aux instances élues longtemps squattées par des élus aux mandats répétitifs faute de réelle alternance ou concurrence à l'intérieur des structures politiques lors de la présentation des listes électorales.

Désormais, si le texte de loi est adopté tel qu'il a été présenté, les titulaires de deux ou plus de deux mandats accomplis au sein d'une assemblée élue, ne seront plus autorisés à porter leur candidature et devront laisser la place aux autres pour tenter d'obtenir un mandat par les urnes. Il est certain que cette disposition risque de heurter des formations politiques et des personnalités qui s'indigneront de la restriction en raison de son immixtion dans le choix populaire puisqu'il est courant dans toutes les démocraties du monde que des élus conservent la confiance des électeurs pour une longue période dépassant deux mandats. A ce sujet des mandats illimités, il faut rappeler que durant l'ère Bouteflika, un amendement de la Constitution avait conduit à mettre en veilleuse la limitation à deux mandats pour la magistrature suprême, ce qui a conduit à la crise du rejet du cinquième mandat et au mouvement de protestation du Hirak en 2019. Avant cette crise, les défenseurs acharnés du squatte des institutions par des «élus permanents» donnaient l'exemple de la chancelière alle-

mande Angela Merkel dont la longévité à son poste de responsable élue d'un pays démocratique et développé était citée comme un exemple à suivre...malheureusement que sur ce plan. Pour le mimétisme des performances économiques ou politiques de la chancelière, on aura attendu vainement...

L'EXEMPLE PRÉSIDENTIEL

Or, l'institution présidentielle est la première instance élue à rectifier le tir dans le cadre de la nouvelle constitution en revenant à la limitation des candidatures à deux mandats successifs ou discontinus. Les députés, les membres des Assemblées populaires communales et de wilayas ont donc des raisons de s'aligner sur ces principes nobles de l'alternance et de la promotion de toutes les compétences au profit de la République et, par conséquent, au bénéfice des citoyens. La loi électorale qui devrait être adoptée par ordonnance, après qu'elle ait obtenu l'aval du dernier Conseil des Ministres concernant le projet de loi qui la porte, contient donc des dispositions qui obligent au rajeunissement voire au rafraîchissement des assemblées élues. Ainsi, le ratio obligatoire de 50 % des candidats qui doivent être âgés de moins de 40 ans en plus du tiers de la composante des listes réservé aux diplômés d'un niveau universitaire impliquent un rajeunissement forcé de la représentation

politique élue à tous les niveaux. Un nouveau personnel des assemblées renforcé par l'augmentation de la participation de la genre féminine grâce à la parité consacrée aussi par la nouvelle loi électorale.

RISQUE DE DÉFICIT POLITIQUE

Reste à savoir si la classe politique actuelle peut se soumettre à ces exigences en gardant sa capacité de diversité partisane et de force de proposition alors que certains partis ont négligé la relève et n'ont pas investi dans la formation des jeunes en les marginalisant ou en les cantonnant dans des tâches logistiques plutôt que de les associer au débat politique. C'est notamment le cas des grosses cylindres de l'ancien système tels le FLN et le RND qui ont entretenu la suprématie des séniors. L'exemple du président du Sénat, Salah Goudjil, a suscité de très nombreux commentaires quant à son âge alors qu'il risque d'incarner justement la fin d'une génération, celles des anciens Moudjahidines, au nom desquels l'ex-Président Abdelaziz Bouteflika disait déjà en 2012, lors d'un discours à Sétif, que «leur époque était révolue». Désormais, par cette nouvelle loi électorale, le Président Abdelmadjid Tebboune aura réussi le pari d'un grand coup de balai au sein d'un personnel politique qui a trop longtemps monopolisé les instances élues. Place aux jeunes...

Nordine Mzala

AFFAIRE DE PILLAGE DU FONCIER TOURISTIQUE À SKIKDA

Le procureur requiert 12 ans de prison pour Ouyahia

Le parquet général près la cour d'Alger a requis hier la confirmation des peines requises par le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed dans l'affaire de pillage du foncier touristique dans la wilaya de Skikda, dans laquelle sont poursuivis l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, les anciens ministres Amar Ghoul et Abdelghani Zaâlane et trois ex-walis.

Le procureur général a ainsi requis une peine de douze ans de prison ferme assortie d'une amende de 1 million de dinars à l'encontre de l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, et de l'ancien ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, et une peine de dix ans de prison ferme assortie d'une amende de 1 million de dinars à l'encontre de l'ancien ministre des Travaux publics, Abdelghani Zaâlane, poursuivis tous les trois pour abus de fonction et octroi d'indus privilégiés à l'investisseur Mohamed Ben Fassih. Il a également requis une peine de dix ans de prison ferme assortie d'une amende de 1 million de dinars à l'encontre de l'ancien wali de Skikda, Mohamed Bouderbali, poursuivi dans cette affaire pour dilapidation de deniers publics et octroi d'indus privilégiés, consistant en une assiette foncière à l'homme d'affaires Ben Fassih. Une peine de 8 ans de prison ferme assortie d'une amende de 1 million de dinars a été requise contre l'ancien wali de Skikda, Fawzi Ben Hocine et l'homme d'affaires Ahmed Ben Fassih, et 7 ans de prison ferme et une amende de 1 million de dinars contre Derfouf Hadjri, ancien wali de Skikda. Une peine de 6 ans de prison ferme assortie d'une amende de 1 million de dinars a été requise contre les directeurs des Domaines de Skikda, Dehimi Cherif, Amara Rachid, Khelfaoui Nassereddine et Seif-Eddine Ben Fassih (fils de l'homme d'affaires Mohamed Ben Fassih) et l'ancien directeur des Domaines au ministère des Finances, Himour Mohamed. Une peine de 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 1 million de dinars a été requise contre Merabet Laïdi, ancien directeur du port de Skikda, Haba Fayçal, ancien directeur de l'industrie de Skikda et Kamel Aliouane, ancien cadre. Le président de l'audience avait achevé auparavant l'audition de tous les accusés, en interrogeant le principal accusé Ben Fassih et son fils Seif-Eddine qui



ont, tous les deux, nié tous les griefs retenus contre eux, imputant le non-lancement des projets d'investissement aux entraves bureaucratiques qu'ils ont rencontrées dans la wilaya de Skikda.

Le procès en appel dans l'affaire de pillage du foncier touristique à Skikda s'est poursuivi, dimanche dernier par l'audition de l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia et de trois ex-walis. En réponse à la présidente de l'audience concernant la note qu'il a signée en 2010 soumettant les domaines communaux à la loi sur l'investissement, Ouyahia a indiqué que le but de cette décision est la codification de l'octroi des avantages aux investisseurs, ajoutant que cette note a été annulée en 2012. Auditionnés à leur tour, les ex-walis Mohamed Bouderbali, Fawzi Benhocine et Derfouf

Hadjri ont nié les charges retenues contre eux, en rapport avec l'octroi d'indus privilégiés à l'investisseur Mohamed Benfassih pour la réalisation de projets dans les communes de Azzaba, Filfila et Hamadi Krouma dans la wilaya de Skikda, soutenant que l'approbation des dossiers d'investissement passe par une commission spécialisée en présence du représentant des communes concernées. Ces projets validés entre 2011 et 2014 consistent en la réalisation d'un parc touristique Park Beach dans la commune de Filfila, d'une usine à Azzaba et d'une cimenterie à Hamadi Krouma, mais des projets qui n'ont pas vu le jour. A une question sur le retard dans la réalisation de ces projets par l'investisseur Benfassih, Derfouf Hadjri, l'ex-wali de Skikda (2017 à octobre 2019) a imputé ce retard à l'exis-

tence d'habitations anarchiques sur les terrains réservés à cet effet. Le tribunal de Sidi M'hamed avait prononcé, en janvier dernier, des peines allant de trois à sept ans de prison à l'encontre de l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, et des anciens ministres des Travaux publics, Amar Ghoul et Abdelghani Zaâlane. L'investisseur Benfassih Mohamed a, lui, été condamné à quatre ans de prison ferme et à une amende de 1 million de dinars. La même juridiction a également prononcé une peine de deux ans de prison ferme assortie d'une amende de 1 million de dinars à l'encontre des ex-walis de Skikda Fawzi Benhocine et Derfouf Hadjri, tandis que l'ancien wali Mohamed Bouderbali a été condamné à cinq ans de prison ferme.

M.T.

VOYAGES EN TURQUIE

De nouvelles dispositions arrêtées

L'ambassade de Turquie en Algérie annonce une nouvelle mesure pour les Algériens désireux de voyager pendant la pandémie du Covid-19 dans un communiqué rendu public avant-hier. L'ambassade de Turquie a fait savoir que les autorités turques avaient décidé de durcir les conditions d'entrée pour les passagers étrangers, dont les Algériens. A partir du 14 mars courant, les voyageurs étrangers désireux de se rendre en Turquie devront remplir un nouveau formulaire en ligne 72 heures avant leurs voyages. «Tous les passagers aériens âgés de 6 ans et plus se rendant en Turquie depuis l'étranger devront remplir électroniquement le formulaire d'entrée en Turquie», lit-on dans le communiqué de l'ambassade. Il doit être rempli au cours des 72 dernières heures précédant le départ de l'avion, a ajouté la même source. L'ambassade de Turquie a tenu à préciser que les passagers en transit par les aéroports turcs étaient exclus de cette mesure. La mesure de remplissage de formulaire en ligne ne s'applique pas aux passagers en transit, en transfert et à l'équipage, a précisé l'ambassade. Par ailleurs, la même source a souligné que l'exigence de présentation d'un test de dépistage du Covid-19 PCR effectué 72 heures avant le vol, est prolongée jusqu'au 15 avril 2021.

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

Des peines de 3 à 8 ans de prison ferme requises contre l'ex-wali de Blida et ses coaccusés

Le Procureur général près le Pôle pénal économique et financier relevant du Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis, hier, des peines allant de 3 à 8 ans de prison ferme contre l'ancien wali de Blida, Mustapha Layadhi poursuivi avec ses coaccusés dans une affaire de corruption et d'abus de fonction. Le Procureur général a requis une peine de 8 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (01) million de DA à l'encontre de l'ancien wali, Mustapha Layadhi et des peines de 3, 5 et 6 ans de prison ferme à l'encontre des autres accusés assorties d'une amende d'un (01) million de DA. Les réquisitions du Procureur général ont porté également sur la confiscation des avoirs saisis durant l'instruction, et l'interdiction du droit de candidature pour une durée de cinq ans pour l'accusé Layadhi. L'ancien wali de Blida, Mustapha Layadhi, avait été limogé en août 2018. Il est poursuivi notamment pour dilapidation de deniers publics, abus de fonction et octroi d'avantages injustifiés à un tiers. Le procès a débuté hier, avec l'audition des principaux accusés. En réponse aux questions du juge de l'audience, l'ex-wali a nié les griefs retenus contre lui, concernant l'octroi aux



propriétaires de l'entreprise Attia Electronics des facilitations contraires à la loi pour la construction d'une usine de fabrication de frigos à El Hamdania (Cherchell) dans la wilaya de Tipasa, affirmant que la Calpiref avait approuvé le projet et n'avait relevé «aucune opposition au sujet de la nature du terrain octroyé». Pour Mustapha Layadi, il n'existe aucun document qui prouve «la vocation touristique» de la zone dans

laquelle le terrain lui avait été octroyé en vue de la réalisation de son usine. Mustapha Layadi avait été wali de Tipasa entre 2010 et 2015, puis de Blida jusqu'en 2018, année de son limogeage à la suite de la crise du choléra du mois d'août. A son tour, le directeur des Domaines de la wilaya de Tipasa Ali Bouamrane, poursuivi également pour octroi de privilèges injustifiés, a affirmé que «le terrain octroyé au groupe Attia Electronics appartenait auparavant à une entreprise publique», précisant qu'El Hamdania relève de la zone d'extension touristique (ZET), depuis les années 1980. Les propriétaires du groupe, Bachir et Hamid Attia ont indiqué, à leur tour, que «le terrain octroyé en vue de la réalisation de l'usine est loin de la mer et ne fait pas partie de la ZET, ajoutant que le projet «a été réalisé à hauteur de 98% avant d'être arrêté au motif de danger pour l'environnement». Selon l'arrêt de renvoi, les propriétaires du groupe Attia Electronics se sont vu accorder de gré à gré des «privilèges incessibles pendant 30 ans» et ont bénéficié d'avantages indus lors de la passation de marchés en «usant de l'influence d'agents dans différentes instances».

FINANCE ISLAMIQUE

Un écosystème incomplet

La publication du décret exécutif du 23 février 2021 relatif à l'assurance Takaful, marque une avancée importante pour la finance islamique. Mais pour autant, l'écosystème de la finance islamique est-il complet ? Les banques publiques ont, au cours de ces derniers mois, mis en place des guichets dédiés à la finance islamique pour offrir un certain nombre de produits bancaires conformes à la char'ia, notamment la murabaha pour financer l'acquisition de biens meubles ou immeubles. La murabaha est un contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur.

Dans le cas d'une murabaha pour l'acquisition d'un bien immobilier, la banque achète le bien au comptant ou à crédit et le revend au comptant ou à crédit à son client moyennant une marge bénéficiaire. Un contrat d'assurance décès et invalidité absolue au nom de la banque auprès d'une compagnie de Takaful est exigé. C'est le produit islamique le plus utilisé par les banques. La caractéristique principale de ce produit est la marge bénéficiaire convenue entre les parties au moment du contrat et ce, au lieu de l'intérêt prohibé. Les banques utilisent beaucoup ce produit parce qu'il présente moins de risque, par rapport à une participation dans le capital. Dans le contrat murabaha, la banque va acheter l'appartement au début de contrat et va le revendre au client. Elle va supporter deux fois les droits d'enregistrement et de TVA, à l'achat et à la vente, puisque rien n'est prévu concernant le régime fiscal de la finance islamique, contrairement au crédit-bail conventionnel qui bénéficie de certaines exonérations fiscales. La banque va évidemment répercuter ces coûts sur le client. Pour éviter ces surcoûts supportés par le souscripteur, des mesures fiscales devraient être mises en place pour accompagner l'écosystème de la finance islamique.

Contrairement à la murabaha qui est un produit de financement, les Sukuk sont des produits de participation qui permettent de mobiliser l'épargne, objectif visé par le gouvernement à travers le développement de la finance islamique. Les Sukuk émis par les entreprises, « Sukuk corporate », ne disposent pas encore d'un cadre juridique qui permet leur lancement. Sur ce plan, l'Algérie connaît un retard inexplicable par rapport à la plupart des pays où la finance islamique connaît un certain essor. Selon le



rapport publié en 2020 par l'International Islamic Financial Market, le total des émissions de Sukuk dans le monde a atteint un record de 147.7 milliards USD en 2019, une augmentation de 18.32%. Ce volume important est dû aux émissions régulières en provenance d'Asie, du CCG, d'Afrique et de certaines autres juridictions, tandis que la Malaisie continue de dominer le marché Sukuk.

La part de pays comme l'Arabie saoudite, l'Indonésie et la Turquie a également augmenté.

COMPATIBILITÉ

Les Sukuk sont considérés comme des instruments financiers char'ia compatible du marché de capitaux islamique. Leur essor contribuera à la dynamisation du marché financier algérien. Selon l'AAOIFI, organisation internationale qui fixe les normes comptables de la finance islamique : « les Sukuk d'investissement sont des titres de même valeur nominale représentant des parts indivises d'un droit de propriété de biens, de droits d'usufruit, de services ou d'actifs d'un projet déterminé ou

d'une activité d'investissement particulière ». Sur le plan juridique, il faut mettre un dispositif légal et réglementaire qui définit les Sukuk émis par les entreprises, leurs conditions et modalités d'émission pour renforcer la confiance des investisseurs dans ce nouveau produit. Pour rappel, la loi de finances pour 2018 a mis en place des dispositions légales pour permettre l'émission de titres souverains destinés au financement des infrastructures et des équipements publics, ce qui correspond à ce qui est appelé « Sukuk souverain ». Mais à ce jour, aucune émission de Sukuk souverain n'est envisagée. Les Sukuk auraient pu constituer une alternative pour financer des projets d'infrastructure tels que le port d'El Hamdania ou dans les énergies renouvelables. Sur le plan fiscal, des aménagements fiscaux devraient être définis pour éviter des frottements, et permettre une concurrence saine des produits islamiques avec les produits conventionnels. Le régime fiscal des produits islamiques et en particulier des Sukuk, devra avoir deux objectifs : encourager la finance islamique en accordant des exonérations fiscales à des opérations qui permettent de mobiliser l'épargne et de participer au financement de l'économie et assurer une neutralité fiscale pour éviter des doubles impositions, notamment en matière de TVA et droits d'enregistrement. L'écosystème de la finance islamique est encore inachevé. Un plan d'action impliquant toutes les parties prenantes contribuerait à définir les conditions favorables au développement coordonné de la finance islamique. Les banques sauront-elles faire preuve d'innovations pour accompagner le développement des startups, notamment les fintech islamiques ?

Samir D.

AMÉLIORATION DE L'ENTREPRENEURIAT

Passage au mode de suivi et d'évaluation effective

Le président du Conseil national économique, social et environnemental (Cnese), Rédha Tir, a affirmé, dimanche à Blida, que l'Algérie « se dirige vers l'approche de suivi et d'évaluation effective » en vue de réunir un écosystème environnemental favorable à l'amélioration et à la valorisation de l'entrepreneuriat. « L'Algérie se dirige vers une approche de suivi et d'évaluation effective en prélude à la consécration d'une économie moderne, fondée sur la transparence et la flexibilité », a indiqué

M. Tir à l'ouverture d'un atelier national sur « les écosystèmes environnementaux sectoriels et régionaux de l'entrepreneuriat » coprésidé avec la représentante résidente du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) en

Algérie, Blerta Aliko, et le wali de Blida, Kamel Nouisser. Evoquant les missions du Conseil, il a cité le suivi et la transmission des préoccupations liées au développement de l'écosystème environnemental de l'entrepreneuriat au président de la République, « profondément convaincu que la réalisation des réformes profondes et structurelles passe par la conjugaison des efforts de tous les intervenants dans les divers secteurs ». Dans le cadre de cette démarche, le Cnese a initié cette rencontre de concertation en vue du passage du système entrepreneurial au système environnemental (environnement de l'entreprise), composé de plusieurs petites et grandes entreprises économiques, à la faveur de l'écoute des idées et proposi-

tions des différents intervenants économiques, parmi les représentants des banques nationales, établissements financiers, organisations professionnelles et confédérations de patronats, a-t-il ajouté.

Selon le président du Cnese, le choix de Blida comme wilaya pilote pour l'étude exploratoire s'explique par les capacités dont elle dispose, en termes d'importantes entreprises économiques et de laboratoires de recherche que de proximité par rapport à Alger, soulignant que les différentes recommandations issues de cet atelier national seront soumises aux membres du Gouvernement en vue d'une restructuration moderne de l'industrie nationale. De son côté, la représentante du Pnud à Alger, Blerta Aliko, a salué les

grands efforts consentis par l'Algérie pour améliorer le climat d'investissement en soutien de l'économie nationale, notamment la création de micro-entreprises avec des aides financières, relevant « l'existence, cependant, de nombre d'obstacles auxquels il est possible de remédier à travers le soutien de l'écosystème », a-t-elle estimé. Cette rencontre qui aura été pour les différents participants l'occasion de partager leurs expériences sera sanctionnée par des recommandations qui reflètent leurs préoccupations, ainsi que des propositions qui seront prises en considération pour la révision de la politique de soutien à l'entrepreneuriat et la mise en place d'une politique sectorielle et régionale.

REMBOURSEMENT DE PRÊTS DE MICRO-ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

L'Anade a accepté 250 dossiers

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade) a accepté 250 dossiers de remboursement de prêts de micro-entreprises en difficulté, a indiqué dimanche un communiqué du ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de la Micro-entreprise qui a précisé que l'opération se poursuivait jusqu'au parachèvement de l'examen de toutes les demandes. « En application des axes de la

nouvelle stratégie adoptée pour la relance du dispositif de l'Anade et la prise en charge des micro-entreprises en difficulté à travers le remboursement de leurs crédits ou la relance de leurs activités, selon le cas, il a été organisé, jeudi dernier, la première séance de travail de la Commission de garantie, composée des représentants du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes prometteurs et de l'Anade, char-

gée du traitement de ces dossiers », précise la même source. Lors de cette réunion tenue au niveau de l'Anade, 514 dossiers déposés par les représentants des banques ont été examinés, dont 250 dossiers de remboursements acceptés, pour plus de 45 mds centimes en sus du report pour réexamen de 239 dossiers relatifs aux entreprises en activité qui seront accompagnés par l'Anade à travers le rééchelonnement de leurs dettes à

la faveur de plans de charges pour la relance de leurs activités, dans le cadre des conventions signées. La même source fait état, également de la régularisation définitive de 19 dossiers par des propriétaires de micro-entreprises à travers le paiement de leurs créances auprès des banques et de l'Agence alors que 6 dossiers ne remplissant pas les conditions de remboursement ont été renvoyés aux banques.

FILIÈRES AUTOMOBILE ET ÉLECTROMÉNAGER

51 000 postes d'emploi perdus en 2020

La fermeture des usines de montage automobile et l'arrêt de l'importation des produits destinés au montage des appareils électroménagers n'ont pas été sans conséquence pour le monde du travail en Algérie.

Elles seules, ces deux activités ont été pourvoyeuses de milliers de postes d'emploi. Leur arrêt a été derrière la mise au chômage de 51 000 travailleurs. «L'année 2020 a été marquée par la perte de 51 000 postes d'emploi suite à la fermeture des usines de montage automobile et à l'arrêt de l'importation des produits destinés aux usines de montage des appareils électroménagers», a déclaré hier à Chlef le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaâboub, dans une allocution prononcée au siège de la wilaya, au terme d'une présentation sur l'état du secteur. En fait, la décision des pouvoirs publics de mettre un frein à l'activité de l'industrie d'assemblage automobile et d'interdire l'importation des kits nécessaires pour la fabrication des appareils électriques et électroménagers, ainsi que tous les procès en justice lancés à l'encontre des certains opérateurs pour surfacturation et transfert illicite des devises, n'a pas manqué de faire des victimes collatérales. Des milliers de personnes se sont, en effet, retrouvées, du jour au lendemain, sans emploi, avant que le coup de grâce de la pandémie sanitaire ne vienne s'abattre sur eux et détruire tout espoir de se faire embaucher ailleurs. Même si la filière de l'électroménager n'est pas anéantie, comme c'est le cas pour le montage automobile, elle souffre toutefois du manque d'approvisionnement en matières premières et d'intrants qui la laissent agonisante. Le cas de l'usine Eniem de Tizi Ouzou en est la parfaite illustration. Car après un arrêt technique pour manque de matière première et les mouvements de protesta-



tion engagés par les travailleurs pour ne pas avoir été payés, le conflit administration-syndicat a été réglé, les travailleurs ont repris leurs postes, mais la production n'est toujours pas au rendez-vous à cause du blocage de containers de matière première au niveau du port d'Alger. Dans une note d'espoir pour les personnes à la recherche d'un emploi, une étude menée conjointement par la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie (Caci) et l'entreprise de recrutement Emploitic a fait ressortir que plus de 38% des entreprises prévoient d'augmenter leurs effectifs pendant l'année 2021.

Selon la directrice générale de la Caci, Ouahiba Behloul, cette étude offre «une large vision sur les prévisions des entreprises en termes de recrutement à travers le territoire national et dans les différents secteurs d'activités pour l'année 2021». Dénonçant la bureaucratie et déplorant un manque de réponse de la part de certaines administrations à des citoyens disposant de terrain, de financement, d'expérience et de volonté pour l'investissement, le ministre a assuré que ses services veilleront à éliminer toutes les entraves pour booster l'investissement. Evoquant l'intégration des bénéficiaires de

contrats pré-emploi, Djaâboub a affirmé qu'il s'agit-là, de l'une des priorités du président de la République, rappelant «la titularisation de 37 000 jeunes durant les trois derniers mois». A ce propos, il a indiqué que son département suivait l'opération d'insertion wilaya par wilaya, précisant que le nombre des bénéficiaires de l'intégration dans des postes permanents est passé de 20.000 en octobre dernier à 57 000 actuellement. L'opération se poursuit en collaboration avec les secteurs des finances et de la Fonction publique, a-t-il ajouté.

Hafid Mesbah

ENTREPRISES PUBLIQUES À L'ARRÊT OU EN DIFFICULTÉ

Bacha se réunit avec les responsables des groupes

Pour discuter des moyens de dynamiser le secteur public marchand et examiner les voies à prendre pour sauver le secteur industriel public du marasme qu'il traverse, le ministre de l'Industrie, Mohamed Bacha, s'est réuni hier à Alger, avec les présidents des groupes industriels publics, a indiqué le ministère dans un communiqué. Lors de cette réunion, un état des lieux du secteur public marchand industriel a été dressé pour évaluer la situation de ces entreprises publiques et identifier les obstacles auxquels elles font face, note la même source.

L'accent a été mis particulièrement sur les entreprises publiques à l'arrêt et en difficulté, et les voies et moyens de leurs reprises, selon le communiqué. «L'objectif principal est de valoriser le potentiel existant afin d'augmenter, avec le concours du secteur industriel privé, la part de participation de l'industrie dans le Produit intérieur brut (PIB)

national et de contribuer au développement économique du pays», souligne encore le ministère. A cet effet, le ministre a instruit les présidents des groupes à redoubler d'efforts pour exploiter au mieux l'énorme potentiel, «existant et dormant», du secteur public marchand industriel pour dynamiser les exportations et promouvoir la production nationale. Pour réduire les effets de la crise sanitaire sur leurs activités, Bacha a affirmé le soutien et l'accompagnement de son département ministériel à ces entreprises dans leurs plans de relance. Le ministre a également incité les groupes industriels, notamment ceux possédant une certaine aisance financière, à engager solidairement des actions structurantes dans les différentes wilayas du pays afin d'assurer un développement territorial équilibré et de répondre aux besoins du marché national, ajoute le communiqué.

H. M.



ELLE VISE À IDENTIFIER DE NOUVEAUX EXPORTATEURS

La Cipa lance un appel à manifestation d'intérêt

La Confédération des industriels et producteurs algériens (Cipa) a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'identification des producteurs algériens désireux s'inscrire dans le cadre du processus d'exportation de leurs produits, a indiqué l'organisation patronale dans un communiqué. «Cette opération entre dans le cadre de la nouvelle feuille de route élaborée par la Cipa, en droite ligne des orientations des pouvoirs publics», a noté la confédération qui propose un programme d'exportation hors hydrocarbures «ambitieux» élaboré à partir d'un «long processus» de recherches et d'études expérimentales suivi par une «large» concertation avec les acteurs sur le terrain. «C'est dans le cadre de la poursuite de ses propositions et la mise en œuvre de ce programme sur le terrain que, la Cipa souhaite et insiste sur l'adhésion de l'ensemble des acteurs directs et les intervenants dans la chaîne de l'exportation», a-t-elle ajouté. A ce titre, la Cipa a installé son bureau d'accueil au niveau de son siège, selon le communiqué incitant les producteurs intéressés à constituer un dossier tech-

nique d'identification de tous leurs produits destinés à l'exportation. A travers cette démarche, l'organisation souhaite présenter une liste exhaustive d'une large gamme de produits algériens étiquetés aux normes internationales admis à l'exportation. Dans le programme de sa stratégie d'exportation, la Cipa compte faire adhérer deux acteurs principaux relevant du secteur public, à savoir la Société algérienne des foires et expositions (Safex), à travers sa filiale «Tasdir» et le Groupe Logitrans relevant du ministère des Transports, a détaillé la confédération. Expliquant le processus d'exportation des produits «Made in Algeria» identifiés, la Cipa a précisé que la Safex, à travers sa filiale Tasdir, est désignée zone sous douane du nord du pays et se positionne en tant que «Centre de regroupement» des produits sélectionnés à l'export et comme comptoir attiré des produits algériens pour la région d'Alger avec la participation de tous les opérateurs. La même configuration sera, selon elle, adoptée et reproduite au niveau d'Assahir, El-Mougar et Debdeb, soutenue par une chaîne logistique.

Pour sa part, le Groupe Logitrans aura pour mission le transport de toutes les marchandises sous douane enregistrées, identifiées et entreposées au niveau de l'espace de la filiale Tasdir, a enchaîné la Cipa. Précisant que le transport est exclusivement réservé vers les zones choisies, en l'occurrence Assahir, El-Mougar et Debdeb, lesquelles seront converties à la fois en «zones franches» sous l'autorité de la Safex avec l'assistance des comptoirs permanents dédiés à l'exportation. Tous les producteurs sont orientés vers les zones franches sélectionnées qui seront pris en charge en matière de transport de leurs marchandises par les moyens de Logitrans qui dispose d'infrastructures importantes en magasinage et de traitement des marchandises, a révélé la Cipa. Le parc logistique de Logitrans implanté au niveau de différentes régions du pays permet de faciliter le transport des marchandises algériennes de n'importe quel endroit en Algérie vers les zones franches (Assahir, El-Mougar, Debdeb), a conclu le communiqué.

R.E.

GHARDAÏA

Engouement des visiteurs pour les thermes de Zelfana

Malgré une conjoncture économique difficile induite par la pandémie du coronavirus, un engouement des visiteurs et voyageurs nationaux sur les thermes de Zelfana (70 km de Ghardaïa) est constaté depuis le début des vacances scolaires.

Nichée dans les méandres de la Hamada et les dunes de sable, à la croisée des chemins menant vers Ouargla et l'extrême Sud, cet espace thermique est un site de convivialité, d'ombrage et de détente pour les populations de la wilaya de Ghardaïa et des régions avoisinantes. Réputée pour ses vertus curatives, les eaux thermales de Zelfana, de par leur minéralisation, leur température et leur débit, sont convoitées en cette période printanière par des centaines de visiteurs issus de différentes régions du pays pour se ressourcer et se détendre au contact d'une eau limpide assurant une remise en forme.

Toutefois, cette station thermale à l'état traditionnel peine à absorber et à contenir un afflux de visiteurs, quasiment inexistant avant les vacances scolaires. Les visiteurs venus en groupes ou individuellement s'attroupent dans les ruelles de Zelfana et forment des queues interminables devant les quelques douches et bains existants. Devenu un phénomène sociétal, selon le président de l'Assemblée populaire communale (P-APC) de Zelfana, Omar Belghouchi, la destination attire une population croissante à la recherche de cure et de mise en forme durant les vacances d'hiver et de printemps spécialement. La situation actuelle de cette station thermale, qui se présente sous forme de hammam, douche et bassins, ne reflète ni la richesse ni la diversité de ses atouts, en raison d'un manque flagrant d'infrastructures et d'équipements spécifiques pour un véritable thermalisme médicalisé, a-t-il précisé. Avec une capacité d'hébergement estimé à 2 500 lits, selon les services de la commune, cette localité thermale est loin de répondre aux exigences des curistes et visiteurs, bien que de nombreux citoyens profitent de l'afflux des curistes pour louer leurs logements et autres garages. L'eau thermale de Zelfana, dont la température est de 41,5 degrés et aux vertus



avérées, a été à l'origine de l'apparition et la prospérité de cette localité depuis l'apparition du premier forage en 1947.

FAIBLESSE DE STRUCTURES D'ACCUEIL

«Une affluence conséquente estimée à plus de 300 000 curistes est constatée annuellement dans cette petite station thermale qui compte uniquement neuf petits hôtels et bungalows, d'une capacité globale ne dépassant guère 1.000 lits et 6 piscines», a souligné M. Belghouchi. Les habitations des citoyens et les centres de repos des travailleurs de plusieurs entreprises publiques, viennent renforcer les capacités d'accueil insuffisantes, a-t-il relevé. Zelfana a connu durant l'année 2020 une crise asphyxiante liée aux restrictions à la mobilité des personnes et aux mesures drastiques de confinement prises par les autorités publiques pour la lutte contre la Covid-19, ayant entraîné un arrêt total

de l'activité touristique et la fermeture des établissements opérant dans l'hébergement, la restauration et le transport. Pour un gérant de dortoir et douche à Zelfana, Lamine Benkhelifa, une reprise timide est observée en cette période de vacances scolaires, suite à l'autorisation d'ouverture des douches individuelles et structures d'hébergement. Pour de nombreux médecins, le thermalisme constitue une autre réponse à de nouveaux enjeux de santé publique, il constitue au même titre que la phytothérapie et l'acupuncture, un traitement médical. Ils estiment que le thermalisme connaît une phase de croissance modérée depuis une dizaine d'années, en introduisant les cures thermales comme soin médical et thérapie, mais que l'absence de médecins spécialisés en la matière freine son développement. Insistant sur le rôle du tourisme national dans la dynamique du développement durable de la région de Zelfana, le président de l'APC pense que le thermalisme constitue «un palliatif et un soutien au maintien de l'industrie touristique en période de crise». Dans le programme de développement à court terme, les pouvoirs publics ont élaboré une stratégie pour l'extension des zones de détente de Zelfana, la facilitation aux investisseurs pour aménager et réaliser de nouvelles structures thermales et hôtelières modernes. Il est également prévu la réhabilitation et la rénovation des thermes existants afin d'agrémenter les séjours des curistes et faire de la région, qui réunit aussi des sites naturels diversifiés, une des plus importantes destinations thermales du sud Algérien. Aujourd'hui, de nouvelles perspectives s'ouvrent à ces thermes de Zelfana avec la création de différents centres de repos pour les travailleurs de nombreuses sociétés nationales et autres organismes étatiques (Sonatrach, Sonelgaz, Moudjahidine, Poste et Télécommunications, etc). La concrétisation des projets prévus par les plans de la zone d'expansion touristique (ZET) peut faire de Zelfana un pôle santé-beauté-forme et la première destination de santé et d'éco-tourisme dans le sud.

R. R/APS

MOSTAGANEM

Baisse de la production d'olives de 25% durant cette saison agricole

La production d'olives dans la wilaya de Mostaganem a connu durant la saison agricole 2020-2021 une baisse de 25%, a-t-on appris de la direction des services agricoles de la wilaya. Le bilan de la campagne des cueillettes qui a pris fin récemment, fait état d'une production d'olives de la saison actuelle de près de 165 000 quintaux contre 221.000 quintaux durant la campagne 2019-2020. Durant cette campagne, il a été récolté une production de 164.879 quintaux pour un rendement de 25 quintaux à l'hectare particulièrement pour ce qui est de la production intensive ou isolée malgré les premières estimations au début de la saison qui projetaient une récolte de plus de 219 000 quintaux pour un rendement de 34 quintaux à l'hectare, a-t-on ajouté de même source. Le service de l'organisation de la production et de l'appui technique a imputé ce recul à l'affectation d'un plus grand nombre d'oliviers dont la totalité est de 650.000 arbres, en raison des vents chauds du sud (Sirocco) qui ont soufflé durant la période s'étalant entre les mois de mai et juillet passés et, laquelle a enregistré une forte chaleur pendant la saison d'été. La production des olives destinée à la consommation (l'huile de table) dans la wilaya de Mostaganem a connu des perturbations ces dernières années dues à des aléas techniques à savoir notamment les méthodes traditionnelles de cueillettes, au greffage, les moyens d'irrigation et mauvaises alimentations des arbres, ayant conduit pour l'essentiel à une baisse de productivité à l'hectare à moins de 20 quintaux, a-t-on expliqué de même source. La plantation d'oliviers à savoir les variétés "Sigoise" et "Chemlal" s'effectue dans les zones montagneuses de la Dahra ouest regroupant les communes de Achaacha, Sidi Lakhdar (Est) et la région d'El Hadba de Mostaganem des communes de Aïn Tedles, Bouguirat, Hassi Mamèche et Aïn Nouissy (Sud et ouest de la Wilaya), a-t-on indiqué.

GUELMA

Journées d'information sur les missions de la Garde républicaine

Des journées d'information sur la Garde républicaine, ouvertes dimanche à Guelma, ont permis à un large public de découvrir les missions et les spécialités de ce corps d'arme. Organisée jusqu'au 18 mars courant à la Maison de la culture Abdelmadjid Chafii par le Commandement de la Garde républicaine, la manifestation a attiré de nombreux visiteurs de toutes les tranches d'âge et catégories, dont de jeunes scouts, des universitaires et des lycéens qui ont fait le tour des stands de l'exposition relative à l'évolution et aux spécialités de la Garde républicaine. Des officiers ont répondu au niveau des stands consacrés à la fanfare et à la cavalerie aux interrogations des visiteurs sur les modèles de selles, les différentes épées correspondant chacune à un grade et les races de chevaux utilisées par les éléments de la Garde républicaine. Des lycéens et des universitaires se sont intéressés par ailleurs à la formation et aux conditions d'intégration au sein de ce corps d'arme ainsi qu'aux activités de formation, de protection, à l'histoire et aux réalisations de la Garde républicaine en Algérie. Dans ce contexte, le chef du service de communication du Commandement de la Garde républicaine, le colonel Lamine Gharbi, a souligné dans son allocution à l'ouverture de ces journées, en présence des autorités locales et d'officiers du secteur militaire et la 5ème région militaire, que cette manifestation s'inscrit dans le cadre du plan de communication 2020/2021 de l'Etat-major de l'Armée nationale populaire. Il a ajouté que cette manifestation vise à rapprocher les citoyens de ce corps d'arme présent à Alger et ses alentours, relevant que l'Etat-major de l'armée est consciente que certains citoyens ne peuvent connaître la Garde républicaine qu'à travers ce type de sorties menées par ses éléments dans les wilayas du pays ».

LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS À OUED RHIU (RELIZANE)

Attribution prochaine de plus de 1 000 unités

Quelque 1.016 logements publics locatifs seront distribués prochainement dans la commune de Oued Rhiou (50 km à l'est de Relizane), a-t-on appris hier des services de la daïra. La liste nominative des bénéficiaires de ces logements a été rendue publique dimanche. L'accueil et l'étude des recours se feront dans un délai de huit jours avant l'établissement définitif des listes des bénéficiaires. Par ailleurs, les services de la daïra d'Oued Rhiou ont signalé qu'un autre quota d'habitat public locatif, dont les travaux tirent à leur fin, seront distribués dans les prochains mois. Le wali de Relizane, Ataallah Moulati, avait annoncé, auparavant, la distribution, cette année à travers 20 communes, de 7 432 logements tous programmes confondus.



GESTION DES DÉCHETS

Renforcer l'action entre les instances administratives et la société civile

La ministre de l'Environnement, Dalila Boudjemaâ, a mis l'accent, dimanche à Alger, sur l'impératif de «renforcer l'action commune entre les instances administratives officielles et la société civile dans le domaine de gestion de déchets et d'œuvrer de concert pour le lancement de projets, en matière d'économie circulaire».



Dans une allocution lors de sa participation à une conférence virtuelle, organisée par l'Agence nationale des déchets (AND), sur «les principes généraux de la gestion intégrée des déchets», Mme Boudjemaâ a mis en avant le rôle important des associations de la société civile dans la gestion des déchets en vue de créer une économie circulaire, et ce, à travers la sensibilisation du citoyen quant à l'impératif de limiter ou de réduire la quantité de déchets produite. Lors de cet évènement réunissant près de 50

associations activant dans le domaine de l'environnement, la ministre a fait savoir que la gestion des déchets, en générale, et l'économie verte, en particulier, suscitent l'intérêt du Gouvernement compte tenu des revenus supplémentaires générés au profit de l'économie nationale, loin de l'économie rentière. Pour sa part, le directeur général de L'AND, Karim Ouamane, a rappelé, dans ce sens, que les statistiques de 2020 font ressortir un volume de 13 millions tonnes de déchets ménagers, dont 32% de produits d'emballage, soulignant que l'intérêt croissant

pour le recyclage est à même de conduire à l'émergence d'un marché national de déchets et à l'intensification du tissu des sociétés activant dans ce domaine, ce qui permettra "la relance de l'économie nationale".

Concernant cette conférence virtuelle, le même responsable a indiqué qu'elle s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des accords de partenariat conclus entre l'AND et les associations de la société civile, visant le renforcement des capacités des cadres associatifs en matière de gestion des déchets. A travers cette conférence, l'AND cherche à clarifier les concepts généraux et les terminologies en rapport avec la gestion intégrée des déchets au profit des associations, à apporter un soutien technique et à assurer les données et les informations précises sur cette question. Il s'agit en outre d'élaborer une feuille de route pour créer une coopération «bénéfique» avec ces associations et partant, aller de l'avant vers l'économie verte. Après avoir mis en avant le rôle pivot et essentiel du citoyen dans le domaine de la gestion des déchets, M. Ouamane a souligné que le rôle des associations doit être axé sur la sensibilisation à la nécessité de limiter les déchets produit par le citoyen en mettant à la disposition de celui-ci les moyens nécessaires pour le tri. Il a estimé, par ailleurs, que n'importe quelle commune ne peut mettre en œuvre un quelconque plan relatif à la gestion des déchets sans une implication du citoyen via les associations de la société civile, qui sont un «catalyseur» important.

LA GESTION DES DÉCHETS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES : L'AND à la rescousse

Conformément à la loi 01-19 du 12 décembre 2001, la commune est tenue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des déchets générés sur son territoire institutionnel. Le décret exécutif n° 07-205 du 30 juin 2007, fixant les modalités et procédures d'élaboration, de publication et de révision du schéma communal de gestion des déchets ménagers et assimilés, constitue le canevas idoine pour établir et approuver ces schémas. Au titre du même décret, la commune peut faire appel à l'Agence Nationale des Déchets (AND), afin d'élaborer, de valider ou de mettre en œuvre ce schéma.

L'ÉLABORATION DE CE SCHÉMA DIRECTEUR VA SE FAIRE EN TROIS PHASES, À SAVOIR :

- La phase de diagnostic et d'état des lieux de la gestion des déchets a comme objectif de faire ressortir les points faibles et les points forts de la gestion actuelle des déchets .
- La phase de formulation et de proposition de plusieurs variantes de modes de gestion des déchets.
- La phase d'établissement des plans

d'exécution dans le but de mettre en œuvre la solution de gestion retenue.

SCHÉMAS DIRECTEURS EN COURS D'ÉLABORATION

Wilaya de Tizi Ouzou

L'Agence Nationale des Déchets a entrepris la mise en œuvre d'une étude de Schéma Directeur de la Gestion des déchets au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou. Cette étude portera sur les 67 communes. Une fois élaboré, le schéma va permettre à ces dernières de se doter d'un outil de gestion moderne des déchets. La première phase de diagnostic, et qui a comme objectif d'établir un état des lieux de la gestion actuelle des déchets, est en cours de finalisation. Les experts de l'AND sont actuellement en train de ressortir les points forts et les points faibles caractérisant la gestion actuelle des déchets.

Commune de Saida

L'AND a honoré ses engagements vis-à-vis de l'APC de Saida, en précédant à la remise de la totalité des rapports inhérents aux études suivantes :
Mise en œuvre d'une collecte sélective

dans 10 zones d'habitations de la ville de Saida et le Schéma directeur de gestion des déchets managers et assimilés de la commune de Saida. En dépit de la restitution et la présentation des différentes missions des études sus mentionnées, l'AND demeure engagée à accompagner l'APC à leur mise en œuvre, en offrant un encadrement technique adéquat.

Commune de Batna

La mission 1 (diagnostic) de l'étude est achevée et remise par l'AND à l'APC de Batna, le 23 Mars 2016. Actuellement, l'on s'ingénie à traduire en arabe, l'étude en question à la demande des responsables locaux. Il s'agit de la première étude concernant la thématique « déchet » en particulier et l'environnement en général, réalisée en langue Nationale. A relever qu'aussitôt après la validation, l'on s'acheminera à élaborer la mission 2.

Commune de Tiaret

A la demande des autorités locales, l'AND a affecté l'équipe pour le recueil des données requises à l'élaboration du diagnostic de la gestion actuelle des déchets.

Mission de service public

Conformément au Décret exécutif n°02-175 du 20 mai 2002, L'Agence Nationale des Déchets assure une mission de service public en matière d'information et de vulgarisation de techniques tendant à la promotion des activités de tri, de collecte, de transport, de traitement, de valorisation et d'élimination des déchets. Au titre du même décret, l'AND est chargée d'initier et contribuer à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'information au près du citoyen. La communication et la sensibilisation à l'AND se présente comme suit :

Accompagnement pour les projets de l'AND : accompagner la mise en place de tous les projets de l'AND tels que «quartier pilote», «l'administration contribue à la récupération» et «la bourse des déchets».

Sensibilisation du grand public: lors journées en relation avec l'environnement. L'AND a aussi initié la sensibilisation des enfants à travers un programme de sensibilisation des écoliers au niveau de plusieurs établissements scolaires répartis dans 13 wilayas du pays. Participation aux foires et salons.

Organisation de journées d'études en relation avec la gestion des déchets.

DEPUIS FIN OCTOBRE DERNIER

Plantation de plus de 800 000 arbustes



à Sidi Bel-Abbès

La Conservation des forêts de Sidi Bel-Abbès a enregistré la plantation de plus de 800 000 arbustes à travers le territoire de la wilaya depuis le lancement de la campagne de reboisement le 25 octobre dernier, a-t-on appris dimanche du conservateur local des forêts, Rachid Fetati. Durant cette campagne, qui a vu la participation des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) et des différentes instances actives, plus de 800 000 arbustes ont été mis en terre pour régénérer le couvert végétal du pays détruit par les incendies et relancer le projet du barrage vert en zone steppique. Dans le cadre de cette campagne, la Conservation locale des forêts a programmé plusieurs actions de plantation d'arbres au niveau du lac de Sidi M'hammed Benali, des sites naturels ainsi que les zones touchées par les feux de forêts et ce avec la contribution des éléments de l'ANP, de la Gendarmerie et de la Sureté nationales, les Scouts musulmans algériens et autres services locaux ainsi que des associations et représentants de la société civile. La wilaya de Sidi Bel-Abbès déplore la perte de plus de 1 500 has de couvert végétal suite aux incendies ayant touché 27 sites, dont plus de 200 has de forêts, 28 has d'arbustes et 35 has d'alfa. Cette large campagne de reboisement devra se poursuivre jusqu'au 21 mars en cours, marquant la journée mondiale de l'arbre. Plusieurs actions sont programmées à cette occasion pour atteindre la plantation de 48 has, soit 1,500 million d'arbustes. La wilaya de Sidi Bel-Abbès a occupé, l'année dernière, la première place au niveau national avec la

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES

Saisie de plus de 62 tonnes de kif traité en 2020

Les quantités de kif et de psychotropes saisies l'année dernière sont effrayantes. Rien que les chiffres communiqués par la Gendarmerie nationale - sans compter ceux, aussi alarmants des autres services de sécurité - donnent froid dans le dos. Plus de 62 tonnes de kif et près de 2 millions de comprimés psychotropes ont, en effet, été saisis en 2020 selon le bilan de ce corps de sécurité.

«**E**n 2020, 62,944 tonnes de kif traité, 1 800 096 comprimés psychotropes, 11,587 kg de cocaïne et 114 plants de cannabis ont été saisis», précise la même source, ajoutant que «6 308 individus impliqués dans le trafic illicite de drogues, la possession et l'utilisation illégales de drogues ont été arrêtés soit une augmentation de 21% par rapport à 2019». Ayant saisi, par ailleurs, 720 armes dont 450 fusils de chasse, 152 armes artisanales, 17 pistolets, 101 arbalètes de chasse sous-marine et 35 550 munitions, les unités de la GN ont interpellé 4 119 individus impliqués. En ce qui concerne la contrebande, les mêmes services ont saisi 105 272 flacons de boissons alcooliques, 1 092 537 litres de carburant, 2 708 têtes de bétails, 597 773 paquets de cigarettes et 1 246 954 produits alimentaires. Dans le cadre de la lutte contre la migration clandestine, 190 réseaux ont été démantelés en sus de l'arrestation de 619 contrebandiers, durant la même année. Le bilan annuel de la GN fait état, également, de 87 557 infractions fiscales et 85 551 infractions commerciales et financières donnant lieu à l'arrestation de 204 254 individus. Pour ce qui est de la lutte contre la contrebande, les mêmes services ont saisi 105 272 bouteilles de boissons alcoolisées, 1 092 537 litres d'essence, 2 708 têtes de bétail, 1 064 véhicules, 597 773 paquets de cigarettes et 1 246 954 denrées alimentaires. Dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine, il a été procédé au démantèlement de 190 réseaux et à l'arrestation de 619 individus lors de la même année. Concernant la lutte contre la fraude et la contrefaçon, le bilan fait état de 628 actes criminels impliquant 1 185, dont 67 actes criminels liés à la fausse-monnaie, avec saisie de montants d'argent en monnaie nationale et en devise.

S'agissant des crimes de droit commun, 206 599 actes criminels impliquant 206 710 individus ont été enregistrés, dont 70% de ces actes sont liés à la violation des mesures prises concernant le confinement sanitaire. Pour ces qui est des agressions sur les personnes et des transgressions des biens, ont été enregistrés plus de 28 000 agressions et menaces à l'encontre des personnes, 9 200 actes d'insultes et d'injures, 3 540 agressions physiques, 1 101 agressions portant atteinte à la personne, 26.847 actes criminels liés à la transgression des biens,



dont 14 849 vols et 5 402 destructions, donnant lieu à l'arrestation de 21 718 individus. Dans ce cadre, il a été procédé au démantèlement de 743 associations de malfaiteurs et à l'arrestation de 4 000 individus. Le bilan a également fait état des crimes commis avec les moyens TIC. Les unités de la GN ont enregistré, en effet, l'année écoulée (2020), 1 362 actes criminels dans lesquels plus de 1.000 individus sont impliqués, des crimes commis, pour la plupart, contre la sécurité publique ou liés à la calomnie et à l'insulte.

2294 MORTS DANS LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Par ailleurs, le même bilan de la Gendarmerie nationale (GN) a fait état de 2 294 morts et 9963 blessés dans 6 195 accidents de la circulation survenus au niveau national durant l'année en 2020. Une baisse «importante» a été enregistrée, l'année 2020, en nombre des accidents de la circulation (- 12,84 %), des blessés (- 15,99%) et de morts (- 11,74 %) comparativement à l'année 2019, lit-on dans le bilan qui indique que ces résultats «dénotent de la concrétisation de l'objectif tracé par le Commandement de la GN, lequel consiste en la réduction du nombre des accidents de la circulation». Selon les services de la GN, le facteur humain «demeure la principale cause, avec un taux de 92,61 %, des accidents de la circulation enregistrés en 2020, en raison du non-respect du Code de la route». Concernant



les accidents les plus graves enregistrés lors de l'année écoulée, le bilan des activités de la GN indique que ces accidents sont survenus dans la wilaya de Tamarrasset (21 morts et 10 blessés), la wilaya d'El Oued (13 morts et 55 blessés), la wilaya de Souk Ahras (8 morts et un seul blessé), la wilaya de M'sila (5 morts et 31 blessés) et dans la wilaya de Biskra (4 morts et un seul blessé). Quelque 2 675 véhicules de transport en commun, soit 25,94 % du total des accidents de la circulation, sont impliqués dans 1 607 accidents de la circulation ayant fait 220 morts et 1 391 blessés. Pour ce qui est de la répartition du nombre des accidents par wilaya, le bilan fait état de 11,5% des accidents ayant été enregistrés dans les wilayas d'Alger et de Tipasa, tandis que les wilayas de M'sila et Sétif ont enregistré le plus grand nombre de morts des

accidents, soit 9,50 %, alors que les wilayas de M'sila, Bouira, Ain Defla et Tipasa, ont recensé le taux le plus élevé du nombre blessés, à savoir 18,16%. L'autoroute Est-Ouest a enregistré, pendant la période susmentionnée, 581 accidents de la circulation, soit 9% du total des accidents relevés par les unités de la GN qui ont fait observer que la saison estivale écoulée a enregistré le grand nombre des accidents de la circulation, avec un taux atteignant 21,28 %. Les efforts consentis par les unités de la GN «ont été couronnés de succès et ont permis de concrétiser des résultats positifs dans le territoire de leur compétence, en dépit de la crise sanitaire qu'avait connue le pays, suite à la propagation de la pandémie de Corona qui a impacté négativement la mise en œuvre de tous les plans mis dans le domaine de la sécurité routière et portant essentiellement sur l'aspect de la sensibilisation», affirme-t-on dans le bilan.

SÉCURITÉ PUBLIQUE :

PLUS DE 210 000 INTERVENTIONS EFFECTUÉES

En matière de sécurité public, le bilan de la gendarmerie indique que 210 485 interventions ont été réalisées par les sections de sécurité et d'intervention, soit une hausse de 6 % par rapport à 2019 (199 698). Ces interventions ont permis l'identification de 678 268 personnes et 243 068 véhicules, lors desquelles 19 563 individus ont été arrêtés et 111 véhicules saisis. Les mêmes sections ont exécuté 4 834 descentes, en hausse de 11 % par rapport à 2019, durant lesquelles 803 130 personnes et 370 918 véhicules ont été identifiés, avec arrestation de 10 063 individus et saisie de 289 véhicules. Concernant l'activité de la police spéciale, 278 497 affaires ont été traitées, dans lesquelles sont impliqués 280 093 individus, dont 1 148 placés en détention. Pour ce qui est des contraventions au protocole sanitaire anti-covid, le bilan des mêmes services fait état de 91 897 contraventions qui se sont soldées par la mise en fourrière de 25 527 véhicules et motocycles. Dans le cadre de la lutte contre la spéculation, le monopole et la répression de la fraude dans les pratiques commerciales, 10 799 infractions ont été signalées ayant conduit à l'arrestation de 19 938 individus et à la saisie de 9 400 tonnes de denrées alimentaires, 57 755 produits pharmaceutiques et 61 877 unités de solutions désinfectantes.

Qahwa fi goubli |

Lorsque tu n'as plus de crédit, l'opérateur mobile concerné te le fait savoir au cas où tu l'aurais oublié. Omission involontaire bien sûr. Mais la mécanique, elle, n'oublie rien, réglée comme du papier à musique. Mais des fois tu te dis zut j'ai déjà consommé mon crédit ? Tant il fond comme neige au soleil. Eh, oui ou on parle trop ou la machine elle-même est dérégulée quelque part... Et ainsi, finit-on par douter de tout : autant de l'homme que de l'automatisme... Cette fameuse invention moderne sensée nous faciliter la vie, tout en gagnant beaucoup de sous...Mais puisque plus personne ne croit en personne et encore moins en les gestionnaires autoproclamés de nos destinées, faut-il alors

Du croire et de l'accroire....

tout effacer et recommencer ? Trop facile et trop compliqué à la fois. Faut peut-être se tourner vers autre chose mais quoi au juste ? Trop facile et trop complexe à la fois. Don s si je comprends bien mieux vaut laisser les choses en l'état pour ne pas les rendre davantage compliquées. Trop facile et trop compliqué à la fois. Pourtant il doit bien y avoir au moins une solution. Oui mais qui détient vraiment le bon trousseau de clés ? Le fameux sésame qui ouvre tout...Tout ? Peu sûr parce que depuis le temps et les sésames et les portes ont changé. Allez soyons encore plus optimistes disons plutôt que ces mêmes choses ont évolué...Mais comment se fait-il donc qu'après une grande guerre révolutionnaire

nous n'avions pu et ou su marquer notre évolution ? La révolution est-elle donc plus compliquée que l'évolution ? Ou est-ce davantage l'évolution qui pose plus de problèmes ? Pourtant partout pratiquement l'espèce a évolué alors à quel niveau se situe réellement ce blocage mental ? Est-ce nous qui refusons malgré un discours d'intention généreux de faire au moins un pas en avant ou sont-ce nos pas qui refusent nos instructions ? Peut-être sommes-nous installés dans un relatif et dérisoire confort renvoyé par nos œillères...Mais puisque personne ne croit plus en personne comment dès lors croire en soi ?

A. Zentar

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
WILAYA D'ADRAR
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N.I.F : 000201015000581

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 02 /2021

Le Directeur des Equipements Publics de la wilaya d'Adrar lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la prise en charge des lots suivants:

LOT N°01 : 02 classes au CEM Djaafar Ibn Ali Taleb à Ouled Ahmed Tijani
 - 02 classes au CEM Al Almi à Inaeguir

LOT N°02 : 02 classes au CEM Dahmani Hamidi à Brinkane (Micros entreprises) dans le cadre de l'opération Etude, suivi, réalisation et équipement de 66 salles de classe en extension au profit du cycle moyen à travers la wilaya

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales et ayant la qualification dans le domaine du **bâtiment** comme activité principale catégorie **Trois (III) ou plus** pour lot: **N°01**

La qualification dans le domaine du **bâtiment** comme activité principale catégorie **Une (I) ou plus** pour le lot **N° 02** destiné uniquement pour les micros entreprises (ANSEJ/ CNAC), disposant d'un certificat de qualification et classification professionnelle, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Equipements Publics de la wilaya d'Adrar prêt de l'hôtel des finances à Adrar, le cahier des charges doit être retourné par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné.

La date de dépôt des offres est fixée au **15ème** jour, à compter de la date de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux, ou le B.O. M.O.P, jusqu'à 12 h 00 mn. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure: 12 h 00 mn.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière et qui sont aussi insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis d'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA D'ADRAR
AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 02 /2021

LOT N°01 : 02 classes au CEM Djaafar Ibn Ali Taleb à Ouled Ahmed Tijani
 - 02 classes au CEM Al Almi à Inaeguir

LOT N°02 : 02 classes au CEM Dahmani Hamidi à Brinkane (Micros entreprises) dans le cadre de l'opération Etude, suivi, réalisation et équipement de 66 salles de classe en extension au profit du cycle moyen à travers la wilaya.

• A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

A/ LE JURNAL DE CANDIDATURE COMPREND :

- 1- une déclaration de candidature, l'original et signé et cacheté;
- 2- une déclaration de profit (l'original et signé et cacheté);
- 3- les notes pour les sociétés;
- 4- les documents relatifs aux preuves techniques: les permis, les engagements, les certificats;
- 5- un document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des micro-entreprises;
- 5-a/ Capacités professionnelles :
 - Pour LOT N°01
 - Avoir la qualification dans le domaine du bâtiment comme activité principale catégorie **Trois (III) ou plus**.
 - Pour LOT N°02
 - Avoir la qualification dans le domaine du bâtiment comme activité principale catégorie **Une (I) ou plus** destinée uniquement aux micros entreprises avec justification débite par les services de l'ANSEJ/ CNAC.
- 5-b/ Capacités financières: moyens financiers justifiés par les bilans ou attestations d'équité des deux (02) dernières années et les références bancaires approuvées par les services des banques.
- 5-c/ Capacités techniques :
 - a- 1- Liste des réseaux réalisés.
 - b- 2- Liste des réseaux réalisés.
 - c- 3- références professionnelles avec justification relative aux lots (01, 02).

B/ L'OFFRE FINANCIERE COMPREND :

- 1- une déclaration de soumission (l'original, signé et cacheté);
- 2- une déclaration permettant d'évaluer l'offre technique: une méthode technique justifiée et un autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n° 18/2017 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public:
 - Les détails d'engagement;
 - Les garanties financières et assurées vis à vis de l'évaluation du projet avec justification nécessaire;
 - Le détail des clauses portant à la dernière page, le montant maximum de la somme à verser.

C/ L'OFFRE FINANCIERE COMPREND :

- 1- la liste de soumission (l'original, signé et cacheté);
- 2- le montant des prix unitaires (CPU) (l'original, signé et cacheté);
- 3- le détail qualitatif et quantitatif (DQC) (l'original, signé et cacheté);

DE : Le service contractant pour, les services de l'Etat du matériel et les services, détaillés dans l'offre financière, les documents suivants :

- le mode d'achat des prix unitaires (CPU)
- le cahier des charges et les plans d'exécution.

Présentation des offres techniques et financières : le dossier de candidature (offre technique et offre financière) sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, comportant :

- La désignation de l'entreprise;
- La référence et l'objet de l'avis d'appel d'offres;
- Le montant financier de soumission ou l'offre technique ou l'offre financière, selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA D'ADRAR
AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 02 /2021

Les offres doivent être déposées pendant une période équivalente à la durée de la parution des offres sur les quotidiens de 09 heures à compter de la date de dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui se tient le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14 h 00 mn au siège de la Direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Adrar, prêt de l'hôtel des finances. Et ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure à 14 h 00 mn.

R. B : Les pièces accompagnant les soumissions doivent être lues, en sens de lecture.

CRÉBUS # 590 DU MARDI 16 MARS 2021- ANEP 2116004781

République Algérienne Démocratique et Populaire
 Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Office de promotion et de gestion immobilière de la Wilaya de BATNA
 Cité ANNASSR, Route de Kechida (ex terrain S.A.P), BATNA 06000
 Tél : 033.27.31.34 / 35 - Fax : 033.27.31.37
 Matricule Fiscale (NIF) OPGI DE BATNA N° 6 952 8501 82577

RECTIFICATIF DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à la disposition du décret présidentiel N°13-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya de Batna, sis à Cité ANNASSR, route de Kechida (ex terrain S.A.P), informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02 /2021. Qu'après apparition de l'avis d'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux *Crébus* et *الملاح* en date du 29 et 30/09/2020 successivement ; il est procédé à la rectification du montant de l'offre financière comme suit :

PROJET	LOT	Attributaire Provisoire	Note total obtenue	Montant de l'offre soumissionnaire avant correction	Montant de l'offre soumissionnaire après correction	Défil Préposé « suite »	Créère de choix
06/016/5140/590 logements public locatifs à BOUZINA (Programme Quinquennal) 2010-2014 -Jema Tranche 2011	LOT (VMD): Voirie + AEP et incendie + Aménagement + Eclairage Extérieur+ Aménagement Extérieur+ Réalisation de Génie civil de poste transformateur.	SARL MENARA AMIR ET YAMINA 0014653722545403	06,80	20 296 890,00	20 934 240,00	05	Moins élevé

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des services de l'office de promotion et de gestion immobilière de BATNA, sis à Cité ANNASSR, route de Kechida (ex terrain S.A.P), Batna dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission des marchés de l'office est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

CRÉBUS # 590 DU MARDI 16 MARS 2021- ANEP 2116004755



Votre quotidien chaque jour chez votre buraliste

Ingénieur en Génie des procédés,
 23 ans d'expérience
 (traitement des eaux)
CHECHE EMPLOI :
 Tél : 0555 36 38 82

RDC

Au moins 15 civils massacrés

Au moins quinze civils ont été massacrés dans la nuit de dimanche à lundi par des présumés combattants ougandais du mouvement Forces démocratiques alliées dans l'Est de la République démocratique du Congo, selon un groupe d'experts présent dans la région. "Au moins 15 civils ont été tués hier soir à iBulongo (territoire de iBeni, Nord iKivu). Les iADF sont soupçonnées", a indiqué le Baromètre sécuritaire du Kivu (KST) sur Twitter. L'attaque a été confirmée à l'AFP par des sources locales, pointant du doigt ces combattants musulmans ougandais.

BIRMANIE

Cinq manifestants tués par les forces de sécurité

Cinq manifestants ont été tués, hier, en Birmanie par les forces de sécurité au lendemain de la journée de répression la plus meurtrière depuis le coup d'Etat du 1er février, selon des témoins présents sur les lieux. Deux hommes et une femme ont été tués et seize personnes blessées à Myingyan, dans le centre du pays, a indiqué un habitant, cité par des médias. A 300 kilomètres au sud, deux protestataires sont décédés après avoir reçu un tir mortel à la tête et à la poitrine, selon un autre témoin. Au moins 44 contestataires ont été tués dimanche, le plus lourd bilan journalier depuis le putsch du 1er février. Le Conseil de sécurité de l'ONU a fermement condamné la violence contre les manifestants pacifiques en Birmanie, exprimant sa «profonde préoccupation» face aux restrictions imposées au personnel médical, à la société civile, aux syndicats et aux journalistes, alors que les manifestations se poursuivent dans ce pays d'Asie du Sud-Est contre la prise de pouvoir par l'armée le 1er février.

POUR RÉCLAMER DES EMPLOIS ET LES SERVICES DE BASE

Manifestations en Irak



Des manifestants ont bloqué, hier, plusieurs routes principales dans quatre provinces dans le sud de l'Irak pour réclamer des emplois et les services de base, ont rapporté des médias. Des centaines de manifestants «excédés» par la situation du pays ont exigé leurs droits à l'emploi et aux services de base, selon les mêmes sources. D'après les médias, les contestataires ont bloqué les artères principales dans le centre des quatre provinces. Des témoins ont également signalé que parmi les protestataires, figurent des diplômés universitaires, des chômeurs et d'autres participants revendiquant l'amélioration des services de base tels que l'accès à l'eau potable et à l'électricité. Le taux de chômage dans ce pays est de 27 %, tandis que le seuil de pauvreté est estimé à 31,7 %, selon les dernières statistiques du ministère de Planification. L'Irak est le théâtre d'une vague de protestation qui continue, depuis octobre 2019, en raison des mauvaises conditions économiques.

LIBYE

Le chef du gouvernement de transition a prêté serment

Le Premier ministre libyen Abdelhamid Dbeibah, qui doit gérer la transition jusqu'aux élections prévues en décembre, a prêté serment hier plus d'un mois après sa désignation dans le cadre d'un processus politique parrainé par l'ONU pour sortir la Libye d'une décennie de chaos.

La cérémonie s'est déroulée au siège provisoire du Parlement, installé en 2014 dans la ville portuaire de Tobrouk située à quelque 1.300 kilomètres à l'est de la capitale Tripoli. M. Dbeibah et ses ministres ont juré «de préserver l'unité, la sécurité et l'intégrité» de la Libye. Les députés avaient commencé à rejoindre la salle vers 11H00 (09H00 GMT), en attendant l'arrivée de l'avion présidentiel en provenance de Misrata (ouest). Plusieurs ambassadeurs ainsi que le président du Parlement Aguila Saleh ont assisté à la cérémonie, alors qu'un important dispositif de sécurité était déployé dans la ville. Ce qui représente la concrétisation d'une percée politique sans précédent depuis 2014 devait initialement se tenir à Benghazi, berceau de la révolte ayant entraîné la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011, avant d'être délocalisée à Tobrouk pour des considérations «logistiques». Après des années d'impasse dans un pays divisé en deux camps --l'un à l'est, l'autre à l'ouest--, M. Dbeibah, 61 ans, a été désigné Premier ministre par intérim le 5 février par 75 responsables libyens de tous bords réunis à Genève sous l'égide de l'ONU, en même temps qu'un Conseil présidentiel de trois membres. Son gouvernement d'unité nationale a obtenu mercredi un vote de confiance «historique» des députés. Il remplace aussi bien le Gouvernement d'union nationale (GNA) de Fayez al-Sarraj, installé en 2016 dans l'Ouest et reconnu par l'ONU, que le cabinet parallèle d'Abdallah al-Theni --non reconnu par la communauté internationale--, basé dans la Cyrénaïque, région contrôlée de facto par les forces du maréchal Khalifa Haftar. MM. Al-Sarraj et Al-Theni n'étaient pas présents à la cérémonie. Le nouvel exécutif est chargé d'unifier les institutions du pays et d'assurer la transition d'ici les élections du 24 décembre, date à laquelle sa mission devrait théoriquement prendre fin. Se voulant "représentatif de tous les Libyens", le gouvernement Dbeibah est composé de deux vice-Premiers ministres, 26 ministres et six ministres d'Etat. Cinq ministères dont deux régaliens, les Affaires étrangères et la Justice, ont été attribués à des femmes, une pre-



mière pour ce pays de quelque 7 millions d'habitants.

PREMIÈRES ANNONCES

Abdelhamid Dbeibah, un notable de la cité portuaire et marchande de Misrata (ouest), sans ligne idéologique claire, était surtout connu pour avoir occupé des postes à responsabilité sous Kadhafi. A l'époque, cette troisième ville de Libye a connu un boom industriel et économique dont ont profité de nombreuses familles de notables locaux comme celle de M. Dbeibah qui, lui, a fait fortune dans le secteur du bâtiment. Réputé proche de la Turquie, il faisait figure d'outsider face à des caciques de la politique locale libyenne aux réunions de Genève, où des soupçons de corruption ont entaché le processus ayant permis sa désignation.

Le nouveau dirigeant n'a pas attendu la cérémonie d'investiture pour prendre ses marques. Il a tenu samedi une réunion à la primature à Tripoli et a inauguré une conférence nationale sur la lutte anticoronavirus, promettant de remédier à une mauvaise gestion de la pandémie.

Le jour même, il a ordonné aux sociétés d'investissement et autres institutions financières de geler toute opération jusqu'à nouvel ordre.

ATTENTES

Mais les défis restent colossaux après 42 ans de dictature et une décennie de violences après l'intervention militaire internationale en mars 2011 sous l'ombrelle de l'Otan et conclue en octobre de la même année avec la mort du «Guide»Kadhafi, traqué jusque dans son fief de Syrte. Malgré la fin des combats entre les deux camps libyens à l'été 2020, suivie par la signature d'un accord de cessez-le-feu en octobre, la Libye reste minée par les luttes d'influence, le poids des milices et la présence de mercenaires étrangers, ainsi que par la corruption. Les infrastructures sont à plat, les services défaillants et les habitants très appauvris dans un pays qui dispose des réserves de pétrole les plus abondantes d'Afrique. Le nouveau gouvernement est attendu au tournant face aux attentes pressantes d'une population dont le quotidien est rythmé par les coupures de courant, les pénuries de liquidités et l'inflation. M. Dbeibah devra aussi s'assurer du départ des 20 000 mercenaires et combattants étrangers toujours stationnés en Libye. Le Conseil de sécurité de l'ONU a réclamé vendredi «le retrait sans plus tarder de toutes les forces étrangères et des mercenaires de Libye».

R. I./AFP

« SABOTAGE » D'UN CARGO IRANIEN

Téhéran envisage «toutes les options»

Téhéran «envisage toutes les options» après l'attaque ayant visé un navire iranien en Méditerranée, et pour laquelle tout semble accuser Israël, a déclaré hier le porte-parole des Affaires étrangères Saïd Khatibzadeh. Selon plusieurs médias iraniens, un des cargos de la compagnie de transport maritime publique iranienne IRISL, l'Iran Shahr-e-Kord, a été touché à la coque par un engin explosif le 10 mars alors qu'il naviguait en mer Méditerranée, où il faisait route «vers l'Europe». «Compte tenu du lieu du sabotage, tout laisse penser que le régime d'occupation d'El Qods est derrière cette opération» et «le comportement agressif (d'Israël) renforce cette hypothèse», a déclaré M. Khatibzadeh lors d'une conférence de presse à Téhéran. «Il est naturel que la République islamique d'Iran envisage toutes les options contre n'importe quelle partie dont l'implication dans cette opération de sabotage serait prouvée», a-t-il ajouté. L'incident rapporté à bord du Iran Shahr-e-Kord est survenu deux semaines après qu'Israël eut accusé Téhéran d'être responsable d'une attaque contre un navire israélien dans le golfe d'Oman. Ces accusations ont été démenties par l'Iran. Citant des responsables américains et du Moyen-Orient, le Wall Street Journal a rapporté le 11 mars qu'Israël avait ciblé depuis fin 2019 --notamment à l'aide de mines sous-marines-- au moins une dizaine de navires faisant route vers la Syrie et transportant, dans la plupart des cas, du pétrole iranien. Interrogé à Jérusalem par l'AFP sur cet article, le ministre de la Défense israélien Benny Gantz avait



déclaré ne pas commenter «les informations des médias étrangers». La République islamique d'Iran ne reconnaît pas Israël qu'elle considère comme un de ses pires ennemis dans la région. De son côté, le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, voit dans l'Iran --qu'il accuse de vouloir se doter de la bombe atomique, ce que Téhéran dément-- une menace existentielle pour son pays.

CANCERS

Linite gastrique

La linite gastrique est une forme très particulière de cancer de l'estomac, heureusement relativement rare. De diagnostic difficile et de pronostic sombre, elle nécessite une gastrectomie totale.

La linite gastrique, parfois appelée linite plastique, est une tumeur maligne de l'estomac très spécifique. Il s'agit d'une forme d'adénocarcinome gastrique diffus et infiltrant à cellules indépendantes (cellules dites en bague à chaton). Cette prolifération entraîne un épaississement et une rigidité de la paroi de l'estomac, caractéristique de la linite gastrique. Elle peut être localisée (moins des 2/3 de l'estomac) ou diffuse. L'antrum et le pyllore sont les parties de l'estomac généralement touchées.

La linite gastrique fut décrite pour la première fois par William Brinton en 1854 sous le terme de Linitis plastica. Elle était considérée alors comme une maladie inflammatoire fibrosante de la paroi gastrique, d'où le terme de « linite » indiquant une inflammation. Aujourd'hui, elle porte différents noms dans la littérature scientifique : linite gastrique, adénocarcinome à cellules indépendantes, adénocarcinome de type diffus, adénocarcinome peu différencié, maladie de Brinton, etc.

CAUSES

La physiopathologie de la linite gastrique demeure à ce jour inconnue. Contrairement au cancer de l'estomac, elle ne semble pas impliquer le germe *Helicobacter pylori*. Il existe cependant de rares formes familiales de linite gastrique. Une mutation de l'anti-oncogène CDH1 avec perte de fonction de la protéine E-Cadhérine, a été mise en évidence dans certaines séries familiales. Une mutation du gène PSCA (prostate stem cell antigen) a été mise en évidence chez certains patients japonais.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic de la linite gastrique est souvent difficile, car la muqueuse de l'esto-



mac ne présente pas de caractère anormal, or les biopsies ne portent habituellement que sur la muqueuse. Le diagnostic de la maladie repose donc sur différents examens :

- l'échoendoscopie, qui met en évidence un épaississement de la paroi gastrique aux dépens de la sous-muqueuse, avec la présence de gros plis ;
- l'analyse anatomopathologique de différentes biopsies de la sous-muqueuse réalisées par endoscopies montre des cellules en bague à chaton dans un stroma fibreux ;
- l'échographie ;
- le scanner.

Ces examens permettent d'écartier d'autres maladies : cancers gastriques habituels (adénocarcinome et lymphome), mais également certaines maladies bénignes caractérisées par un épaississement de la paroi de l'estomac (maladie de Ménétrier, hyperplasie lymphoïde et amylose).

Après le diagnostic de linite gastrique, un bilan d'extension est réalisé. Contrairement aux autres cancers gastriques, l'extension péritonéale et lymphatique est en effet fréquente avec la linite gastrique.

PERSONNES CONCERNÉES

Beaucoup moins fréquente que l'adénocarcinome de l'estomac, la linite gastrique représente seulement 5 à 10% des cancers de l'estomac.

Contrairement au cancer de l'estomac classique qui touche surtout l'homme de plus de 65 ans, la linite gastrique apparaît à un âge plus jeune et présente une légère prédominance féminine.

LES SYMPTÔMES

Les symptômes de la linite gastrique sont peu représentatifs :

- des douleurs épigastriques ;
- des nausées et vomissements ;
- une altération de l'état général ;
- une perte de poids ;
- une dysphagie.

TRAITEMENT DE LA LINITE GASTRIQUE

La gastrectomie totale, c'est-à-dire l'ablation de la totalité de l'estomac, reste le traitement de référence en l'absence de métastase.

La chimiothérapie est inefficace en cas de linite gastrique. Elle sera uniquement prescrite en cas de métastase, afin de prolonger la survie et d'améliorer la qualité de vie.

Top 10 des aliments anti-cancer

C'est prouvé, l'alimentation joue un rôle primordial sur la santé de l'organisme. Et pour prévenir les cancers, le contenu de notre assiette est essentiel. Voici dix aliments à privilégier.

Comment tenter de se préserver au maximum des cancers ? En privilégiant une activité physique régulière et une alimentation saine et variée, on donne plus de chances à notre organisme pour s'en protéger. Voici nos conseils.

1. CÔTÉ POISSONS

Les produits de la mer font partie des aliments anti-cancer. Attention toutefois au saumon et au thon souvent pollués. Privilégiez les crevettes, les oursins, le cabillaud, les huitres et le lieu. Le tout en bio ou sauvage si possible.

2. DES ÉPICES

Vous connaissez le curcuma ? Son action est proche de celle du gingembre. Cette épice jaune d'or permet de prévenir les cancers mais également de ralentir voire de diminuer la prolifération des cellules cancéreuses. N'oubliez pas d'en consommer un gramme par jour.

3. LA VIANDE BLANCHE

On sait que la viande rouge est moins bonne pour la santé que les viandes blanches comme la volaille. La viande rouge favorise les maladies cardiovasculaires, le cholestérol et le développement de certains cancers. Et si vous troquiez l'entrecôte pour un émincé de dinde ou de poulet ?

4. L'AIL EST UN TRÉSOR

On oublie parfois d'en agrémenter nos plats et pourtant... Invitez-le à votre table ! L'ail est un excellent anti-cancer car il diminue les mutations génétiques.

5. LES BAIES EN DESSERT

Si vous devez éviter les produits trop sucrés, sachez que les baies sont excellentes pour tuer les cellules cancéreuses. On imagine aisément qu'elles protègent aussi notre organisme de l'apparition de certaines

maladies. Mettez-les donc à votre menu baies, fraises, framboises, myrtilles et mûres !

6. UN THÉ VERT

C'est l'heure du thé. Privilégiez le thé vert ! Il est recommandé pour prévenir et même aider au traitement des cancers. Choisissez un thé sans pesticides, ni métaux lourds et certifié bio.

7. CÔTÉ LÉGUMES

Pour éviter les cancers, rien de tel qu'une alimentation riche en légumes. Variez les plaisirs, il en existe tant que l'on ne consomme jamais ! Le chou, les algues, les champignons, le soja, les carottes sont essentiels pour une alimentation saine.

8. LE CHOCOLAT NOIR

Consommé avec modération, le chocolat noir est reconnu comme anti-cancer grâce à ses vertus antioxydantes.

Un seul carré de chocolat noir contient deux fois plus de polyphénols qu'un verre de vin rouge et presque autant qu'une tasse de thé vert longuement infusé. Des études ont montré que le chocolat noir retarde l'évolution de certains cancers comme celui du poumon.

9. UN JEÛNE THÉRAPEUTIQUE

On en entend de plus en plus parler : le jeûne. Des cliniques du jeûne ouvrent leurs portes un peu partout dans le monde et offrent une véritable cure de l'organisme.

Privé de nourriture pendant quelques jours, le corps va puiser dans ses ressources et se débarrasser de ses toxines. Un petit coup de neuf indispensable de temps en temps ! Demandez conseil à votre médecin.

10. QUELQUES ALIMENTS À ÉVITER

Une liste d'aliments à privilégier oui, une liste de choses à fuir également. Sachez que les produits laitiers, le sucre sous toutes ses formes (et même dans les fruits), les aliments frits ou les cuissons à très haute température sont à éviter.

Angiomyolipome

L'angiomyolipome est une tumeur rénale bénigne rare qui survient de manière isolée. Plus rarement, elle est associée à une sclérose tubéreuse de Bourneville. Bien que bénigne, une opération chirurgicale peut être proposée pour éviter des complications.

L'ANGIOMYOLIPOME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'angiomyolipome est une tumeur du rein constituée de graisse, de vaisseaux sanguins et de muscle. On en distingue deux types :

- L'angiomyolipome sporadique, aussi appelé angiomyolipome isolé, est la forme la plus courante. Cette tumeur est bien souvent unique et présente sur un seul des deux reins.
- L'angiomyolipome associé à la sclérose tubéreuse est le type le moins courant. La sclérose tubéreuse est un trouble génétique qui engendre la formation de tumeurs non cancéreuses dans de nombreux organes. Bien que non-cancéreuse, les risques de saignement ou de propagation existent. Ils sont d'autant plus importants si la tumeur mesure plus de 4cm de diamètre.

DIAGNOSTIC

Une échographie abdominale permet d'établir le diagnostic sur la base de :

- Une tumeur de petite taille
- La présence de graisse dans la tumeur

En cas de doute sur la nature de la tumeur, une exploration chirurgicale et une biopsie confirmeront la nature bénigne de la tumeur. Les personnes concernées et les facteurs de risque.

Les femmes sont plus exposées que

les hommes au risque de développer un angiomyolipome lorsqu'il est isolé.

Les personnes atteintes de sclérose tubéreuse sont plus susceptibles d'avoir un angiomyolipome. La sclérose tubéreuse induit souvent la formation de plus d'une tumeur, leur présence dans les deux reins et de plus grande taille. Cette maladie génétique touche aussi bien les hommes que les femmes et les angiomyolipomes se développent plus précocement que dans leur forme isolée.

LES SYMPTÔMES

Les tumeurs non cancéreuses causent peu de symptômes.

Les tumeurs de taille importante ou celles qui saignent peuvent engendrer :

- Une douleur au flanc, au dos ou à l'abdomen.
- Une masse dans l'abdomen.
- Du sang dans les urines.

TRAITEMENTS

Bien que bénigne, la tumeur de l'angiomyolipome peut être retirée par chirurgie afin d'éviter :

- Le saignement de la tumeur.
- Le grossissement de la tumeur.
- L'expansion de la tumeur à un organe voisin.

PRÉVENIR LES COMPLICATIONS

Afin d'éviter que la tumeur ne grossisse, ne saigne ou se propage aux organes voisins, il est recommandé d'effectuer un suivi chez le médecin au moins une fois tous les deux ans lorsque la tumeur ne mesure pas plus de 4cm de diamètre.

L'évolution sera alors surveillée pour éviter les complications.

SALON NATIONAL DU LIVRE D'ALGER

Retour sur Merzak Bagtache

Ils se sont mis à trois intellectuels (Boudjedra, Sari et Balhi), ce qui n'est jamais de trop, pour rendre un vibrant hommage à feu Merzak Bagtache, décédé, pour rappel il y a tout juste trois mois (Le 2 Janvier 2021), à l'occasion du Salon national du livre d'Alger, organisé conjointement par l'Anep et l'Onel. Et, ce, jusqu'au 20 Mars courant. Substance...

Honorer les morts relève d'un sacro-saint devoir de mémoire. Mais cela n'empêche nullement de les honorer aussi de leur vivant. Leur faire savoir qu'ils existent et qu'ils comptent quelque part au moins. Et ce n'est là qu'un juste retour des choses. Merzak Bagtache n'est pas n'importe qui, son parcours de militant des droits de l'homme, de journaliste, d'écrivain et de traducteur est suffisamment éloquent pour en rajouter. Personnalité humble et d'une grande culture, il n'aura eu de cesse avec ses différentes casquettes qui lui permettaient de surfer à l'envi sur moult registres à vocation littéraire, ses traductions faisaient tout autant autorité. Parfait bilingue aussi à l'aise dans la langue de Hugo que celle d'Eldjahed, pur produit de la belle et grande vieille école dont sont issus la plupart des créateurs immenses qui l'ont précédé soit dit en passant. Et dont il ne manquera pas de s'en inspirer par le truchement de son œuvre éclectique en ce qu'elle embrasse des pans entiers d'un rendu au large spectre. De fait les éditions Anep ont mis à profit la tenue du salon national du livre d'Alger pour convoquer la mémoire du talentueux écrivain mort il y a déjà un peu plus d'une année pour (re)décrypter sa production littéraire en invitant, à cet effet, de grands noms du journalisme et de la littérature. Boudjedra, Sari et mon confrère Mohamed Balhi se sont donc succédé à la tribune du salon pour évoquer la mémoire du défunt, dire l'essentiel de son parcours et rafraîchir la mémoire collective réputée



par trop oublieuse. Et ce trio d'intellectuels critiques sait de quoi il parle d'abord en tant que porteurs de savoir, ensuite par son rapport de proximité avec le célèbre auteur prématurément ravi aux siens et à tous ceux qui l'aiment ou l'apprécient parmi ses proches et amis. Autant pour ses qualités humaines que ses compétences avérées en ce qu'il était d'une curiosité intellectuelle qui raconte parfaitement et son statut et sa stature. Mohamed Balhi, journaliste-écrivain qui maîtrise parfaitement son sujet le qualifie « d'écrivain bien ancré dans son terroir et qui atteint à l'universalité ».

Autrement dit un penseur et un universitaire sensible aux moindres pulsions de son micro et macro environnement et dont il s'imprégnera sa vie durant pour donner à lire des œuvres abouties et qui seront d'ailleurs par un lien de causalité direct saluées et appréciées à leur juste dimension. Quant à Rachid Boudjedra notre doyen actuel (puisse Dieu lui prêter longue vie), ne tarit pas non, plus d'éloges envers l'illustre disparu, considérant « qu'il occupe une place de choix dans le concert des nations Algérienne, Maghrébine, Africaine et universelle ». Bel hommage que celui de

notre grand écrivain et professeur d'université qui plus est. Et de renchérir de suite après comme pour préciser sa pensée et éviter donc toute interprétation partisane et ou tronquée « je salue la mémoire de ce grand écrivain et intellectuel », malgré, poursuivra-t-il sans animosité aucune « nos divergences sur les plans politique et idéologique ». Normal, le droit à la différence fait partie intégrante de la nature humaine, ce qui ne signifie pas pour autant qu'on soit des ennemis irréductibles. D'où tout l'intérêt à cultiver, au mieux, la tolérance pourvoyeuse par excellence d'acceptation de l'autre même lorsqu'on voit les choses, chacun selon son propre entendement, son background et sa culture. Rappelons aussi que c'est ce même Bagtache qui a traduit du français à l'arabe un des romans de Rachid Boudjedra « Les mille et une années de la nostalgie ». Enfin pour cet autre universitaire qu'est Mohamed Sari, il rejoint tout naturellement ses deux prédécesseurs en qualifiant Bagtache « d'électron libre », faisant « découvrir au jeune étudiant qu'il était de nouveaux horizons littéraires ». Voilà donc, grosso modo, ce qu'il faut retenir de cet intellectuel de son temps, avide de savoir, aux idées bien arrêtées et aux convictions inébranlables. Serment tenu au frais sa vie durant y compris lors de la fameuse période de retournements de veste dont n'est pas dupe, encore aujourd'hui, l'implacable mémoire collective...Repose en paix Merzak et salutations distinguées...

Amar Zentar

ALORS QUE TOUS LES ESPACES HISTORIQUES ONT ROUVERT AU PUBLIC

Sidi Abderrahmane privé de ses visiteurs

Le mausolée de Sidi Abderrahmane, sis au niveau de la Casbah millénaire d'Alger, est encore interdit d'accès au public après plus d'une année de fermeture pour raison sanitaire. Alors que tous les espaces historiques, culturels et du patrimoine ont rouvert leurs portes au public ces derniers mois suite à l'allègement des mesures de confinement à Alger, ce lieu qui attire annuellement des milliers de visiteurs venus des quatre coins du pays, reste fermé à l'Hermitage. Une fois arrivés sur place, la porte donnant sur ce lieu chargé d'histoire et de légendes reste fermée à tous les regards. Le gardien, posé sur une chaise plastique, gardien du temple, nous refuse l'accès et nous somme de revenir avec une autorisation émanant du ministère des Affaires religieuses afin de pouvoir pénétrer en ces lieux gardés jalousement. Un jeune homme, habitant de la Casbah, nous voyant nous faire refouler comme des malotrus à l'entrée, vient vers nous et nous apprend que ce lieu est fermé pour cause de travaux, qui s'éternisent après sa fermeture pour raison sanitaire au début de la pandémie.

Lui-même est ouvrier au sein du chantier et ne sait aucunement quand les portes du mausolée vont enfin rouvrir. Nous avons alors voulu contacter le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs pour savoir la date de réouverture de cet espace, mais ces derniers, après moult redirections de services en service, finissent par nous faire savoir que toute information sur ce lieu n'est communicable qu'après accréditation. L'Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés (OGBC), dont dépend le mausolée, ne répond hélas à aucun de ces cinq numéros de contact, précisés sur son site. Il est alors légitime de se questionner sur les raisons derrière ce manque de communication.

Pour rappel, Sidi Abderrahmane, aussi connu comme étant le saint patron d'Alger, est l'un des plus grands penseurs et théologiens du 15^{ème} siècle. Il fut le Cadi de la ville d'Alger et fonda notamment l'école Thaalibiya. Les légendes et contes urbains sur ce personnage, des plus charismatiques et marquant de son ère, ne cessent d'attirer, chaque année des milliers de visiteurs venus se recueillir



au sein du mausolée qui abrite sa tombe. Professeur émérite capable d'enseigner à des milliers d'enfants, guérisseur, vénérable cheikh investi pour la cause des pauvres gens, adulé, adoré de ses suivants...Le nom de Sidi Abderrahmane résonne encore à ce jour comme un murmure dans les dédales de la Casbah. La zaouïa du Saint patron d'Alger a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs dons et donations de la part de ses fervents adorateurs mais aussi de la part des autorités tant algériennes qu'étrangères. Certains venant à



lui depuis les confins du pays afin de lui formuler leurs souhaits et espoirs de guérison, de fertilité ou confier leurs secrets à Sidi Abderrahmane, qui dit-on, exauce les vœux des personnes au cœur pur. Ainsi, afin de permettre le bon déroulement des rites et permettre à tout un chacun de se rendre visiter ce lieu aux mille et une histoires et à l'architecture renversante, une ouverture prochaine du mausolée de Sidi Abderrahmane est plus que jamais nécessaire.

S. Chaoui

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

Le MCA pour la confirmation, le CRB pour le rachat

La victoire est impérative pour les deux représentants algériens pour augmenter leurs chances de qualification aux quarts de finale.

Le MC Alger et le CR Belouizdad jouent gros, ce mardi, en phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique (4e journée). La victoire est impérative pour les deux représentants algériens pour augmenter leurs chances de qualification aux quarts de finale. La mission du MCA paraît moins délicate, dans la mesure où les poulains d'Abdelkader Amrani vont accueillir en soirée sur l'arène du 5-Juillet, les Sénégalais de Teungueth FC qu'ils avaient battus (1-0) chez eux, à Thiès.

Les Mouloudéens auront à confirmer cette précieuse victoire tout en espérant une défaite du leader, l'ES Tunis, au Caire, face au Zamalek d'Egypte, pour prendre les commandes du Groupe D. Les camarades de Frioui sont maîtres de leur destin. S'ils remportent leurs deux matchs à domicile face à Teungueth FC et au Zamalek, ils valideront leur ticket pour les quarts de finale. La mission



des Belouizdadis est plus compliquée, dans la mesure où ils n'ont récolté que deux petits points sur neuf possibles et il leur reste une seule sortie à domicile face au TP Mazembe qui se rend en Afrique du Sud pour en découdre avec le leader incontesté du Groupe B, Mamelodi Sundowns, qui vise la passe de quatre et qui est déjà qualifié. Les champions d'Afrique sont dans l'obligation de battre Al-Hilal du Soudan dans son chaudron d'Omdourman pour rebondir même si le nul leur permettra de rester encore en vie. L'absence de leur maître à jouer, Sayoud, Blessé, va leur compliquer davantage la tâche face à Al-Hilal, avide de réussir sa première sortie en C1 africaine sous la houlette du Portugais Ricardo Manuel Nunes Formosinho. Belahouel and Co réussiront-ils à renouer avec le succès après une série de sept matchs sans victoire ? Croisons les doigts... **L. B.**

Le programme de la 4e journée

Groupe A :

AS Vita Club (RD Congo) - Al-Ahly (Egypte) **(14h00)**
Simba SC (Tanzanie) - Al-Merreikh (Soudan) **(14h00)**

Groupe B :

Al-Hilal (Soudan) - CR Belouizdad (Algérie) **(14h00)**
Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud) - TP Mazembe (RD Congo) **(17h00)**

Groupe C :

Horoya AC (Guinée) - WA Casablanca (Maroc) **(17h00)**
Petro de Luanda (Angola) - Kaizer Chiefs (Afrique du Sud) **(17h00)**

Groupe D :

MC Alger (Algérie) - Teungueth FC (Sénégal) **(20h00)**
Zamalek (Egypte) - ES Tunis (Tunisie) **(20h00)**

LIGUE 1 (18^e JOURNÉE)

La JSS et le MCO à rude épreuve



Le leader du championnat de Ligue 1 de football la JS Saoura, effectuera un déplacement périlleux à Alger pour défier le Paradou AC, sur sa lancée, alors que son dauphin le MC Oran sera face à un match piège à domicile contre l'AS Aïn M'lila, à l'occasion de la 18e journée, prévue ce mardi et demain mercredi. Surfant sur une série de cinq victoires de suite, la JSS devra faire face à une équipe du Paradou AC, qui reste sur deux succès de rang dans les derbies algérois face à l'USM Alger et le NA Hussein-Dey, sur le même score (2-1). La JSS devra puiser dans ses réserves pour revenir de la capitale avec un bon résultat, et ne laisser aucune chance à son poursuivant direct le MC Oran, tenu en échec le week-end dernier, à la surprise générale, à domicile face à la lanterne rouge le CABB Arreridj (1-1). Le club

oranais aura une belle occasion de se racheter, en accueillant un prétendant pour le podium l'ASAM, dans un véritable match piège pour les coéquipiers du défenseur Boualem Mesmoudi. Le MCO pourrait même prendre provisoirement les commandes, en cas de défaite de la JSS à Alger, en attendant l'apurement des matchs en retard. L'Olympique Médéa, qui fait du surplace en alignant quatre matchs sans victoire, sera en appel à l'Ouest pour donner la réplique au RC Relizane, sévèrement battu vendredi à Constantine par le CSC (5-2). Si l'OM aspire à rejoindre de nouveau le podium, le RCR compte renouer avec la victoire et se hisser à la première partie du tableau. Le NA Hussein-Dey surpris à domicile face au PAC (1-2) sera à l'Ouest pour défier le WA Tlemcen, dans une rencontre qui s'annonce

à priori équilibrée et ouverte à tous les pronostics. Le WAT, incapable d'enregistrer la moindre victoire lors des deux derniers matchs, abordera ce rendez-vous sous le signe du rachat face à une équipe du Nasria, en proie au doute après deux défaites de suite. Enfin, la lanterne rouge le CABB Arreridj, dont le maintien est devenu de plus en plus difficile, va chercher à décrocher son premier succès de la saison, à l'occasion de la réception du CS Constantine, qui reste sur bonne série de quatre rencontres sans défaite, dont deux matchs nuls à l'extérieur. Cette 18e journée sera tronquée de quatre rencontres :

USM Bel-Abbès - JS

Kabylie, MC Alger - NC Magra, JSM Skikda - ES Sétif, CR Belouizdad - USM Alger, reportées à une date ultérieure.

Le programme de la 18e journée

Mardi 16 mars (15h00) :
RC Relizane - Olympique Médéa

Mercredi 17 mars (15h00) :
WA Tlemcen - NA Hussein-Dey
MC Oran - AS Aïn M'lila
ASO Chlef - US Biskra
CABB Arreridj - CS Constantine
Paradou AC - JS Saoura
USM Bel-Abbès - JS Kabylie (reporté)
MC Alger - NC Magra (reporté)
JSM Skikda - ES Sétif (reporté)
CR Belouizdad - USM Alger (reporté)

OUADDOU NE REGRETTE PAS SON SOUTIEN À ZETCHI

«Disposé à déposer mon passeport au consulat marocain définitivement»

Victime d'une campagne de dénigrement au Maroc pour avoir affiché son soutien au président de la FAF, Khireddine Zetchi, l'ancien international marocain, Abdeslam Ouaddou, se dit prêt à remettre son passeport au consulat marocain en France. « Si Sa majesté, le Ministère de l'Intérieur ou autres autorités compétentes du Royaume, jugent que mon soutien va à l'encontre de la constitution marocaine, alors je serais disposé à déposer mon passeport au consulat marocain définitivement », lance Ouaddou dans une nouvelle publication sur Twitter où il répond à nouveau à ses détracteurs, tout en leur rappelant que Lakhdar Belloumi avait soutenu la candidature marocaine pour l'organisation du Mondial 2026. « Chères frères chères sœurs marocaines, je vous prie de gérer vos émotions débordantes, votre adhésion idéologique du patriotisme n'est pas la mienne et votre implacable détermination à vouloir s'assurer de la conformité de ma pensée et de mes opinions aux vôtres est tout aussi absurde puisque le candidat marocain a voté pour le sud-africain, si vous tenez vraiment à m'amener sur ce terrain, je vous rappelle le soutien de M. Lakhdar Belloumi grand international algérien de votre candidature pour l'organisation de la coupe du monde 2026, en outre M. El-Hadi Ould Ali, ministre de la jeunesse et des sports de l'époque, avait confié que la décision de soutenir le Maroc serait exécutée avec fierté », a précisé Ouaddou qui regrette nullement d'avoir soutenu Zetchi aux dépens de son compatriote, Fouzi Lekjaa, élu au Conseil de la FIFA, alors que le président de la FAF a retiré sa candidature. « Je persiste et signe sur mon soutien moral au président de la FAF, un homme intègre, honnête, visionnaire en terme de méthodologie de développement de la formation, de structuration professionnelle des clubs, excellent gestionnaire qui fait de lui un champion d'Afrique en 9 mois, contre un candidat marocain, certes compatriote qui ne répond pas à mes critères sportifs, moraux et éthique, mais qui a en revanche réalisé un excellent travail sur les infrastructures des stades mais avec une incapacité à former des joueurs locaux de classe internationale puisqu'il n'y a aucune politique de formation de jeunes ou du moins les projets sont encore dans les tiroirs de bureau ou ont du mal à sortir de terre, des clubs endettés (et ne nous cachons pas derrière le Covid 19), la quasi-totalité des joueurs des deux championnats non enregistrés à la CNSS, pourtant acte obligatoire selon le code du travail marocain, qui leur permet d'avoir une couverture sociale, e caisse de retraite, des clubs hors la loi, une fiscalité inexistante, pourtant les caisses de l'état en aurait besoin vu le contexte sanitaire, et économique et la pauvreté dans certaines contrées du pays, des litiges de joueurs non payés à ne plus en finir à la chambre de résolution des litiges », a-t-il expliqué.

L. B.

WA TLEMCCEN

Benchadli songe à la démission

L'entraîneur du WA Tlemcen, Djamel Benchadli, n'écarte pas l'éventualité de rendre le tablier, à peine deux mois de son arrivée au club de Ligue 1 de football, imputant cela aux grèves à répétition des joueurs pour revendiquer leurs arriérés de salaires. "Je ne peux plus travailler dans de telles conditions. Je suis là pour aider l'équipe à atteindre ses objectifs, mais je me retrouve en train de gérer des problèmes extra-sportifs", a déclaré Benchadli à l'APS. Les joueurs du WAT, qui ont boudé trois séances d'entraînement la semaine passée, ont surpris leur coach en refusant de s'entraîner dimanche, lors de la première séance de la semaine, et qui précède de quelques jours la réception du NA Hussein-Dey, mercredi pour le compte de la 18e et avant-dernière journée de la phase aller. "Les revendications des joueurs sont légitimes, sauf que la grève n'est pas une solution, surtout que la situation financière du club, à l'instar de toutes les autres formations du pays, est délicate. J'ai essayé de faire comprendre à mes capés que leurs droits sont préservés du moment qu'ils disposent de contrats en bonne et due forme. Mais apparemment, ils s'entêtent dans leur démarche de boycotter l'entraînement jusqu'à la perception de leurs salaires, ce qui me conduit personnellement à jeter l'éponge si cette situation perdure", a encore dit le successeur d'Aziz Abbès. « En renouant avec les grèves, nous risquons de retourner tout simplement à la case départ. Si les joueurs n'arrêtent pas leur grève, je serai dans l'obligation de rentrer chez moi", a averti l'ancien driver du MC Oran.

REAL MADRID

Benzema affole les compteurs

Le natif de Bron est devenu le 12^e meilleur buteur de l'histoire du championnat espagnol.

Karim Benzema a encore fait très fort, samedi. Une semaine après avoir joué les sauveurs face à l'Atletico Madrid en égalisant dans les dernières minutes de la rencontre, le Français a remis ça face à Elche. Et cette fois, non content d'égaliser à l'entame du dernier quart d'heure, l'ancien Lyonnais a offert la victoire au Real Madrid dans le temps additionnel (2-1). Deux buts qui valent de l'or dans la course au titre, les hommes de Zinedine Zidane ayant profité du match nul des Colchonereros pour revenir à six unités du rival madrilène, le Barça étant toujours intercalé un point devant le Real.

Mais ces deux buts pèsent également lourd pour Karim Benzema. Avec désormais 184 buts en Liga, le natif de Bron est ainsi devenu le 12^e meilleur buteur de l'histoire du championnat espagnol et s'est un peu plus rapproché du Top 10, pour lequel la barre d'entrée s'établit à 195 buts. Ses 184 buts avec le Real lui permettent également d'un peu plus entrer dans les annales du football français puisqu'il est le deuxième attaquant tricolore le plus prolifique au sein d'un même club parmi les cinq grands championnats européens. KB9 n'est devancé que par Roger Courtois, auteur de 255 buts avec Sochaux. Ce doublé aidant, Karim Benzema a également une nouvelle fois atteint la barre des 20 buts toutes compétitions confondues et est devenu, à 33 ans et 84 jours, l'attaquant français le plus vieux à atteindre ce palier symbolique depuis 1978 et Jean-François Beltramini, qui avait franchi la barre des 20 buts à 35 ans et 83 jours.



DORTMUND

Tout pour garder Haaland

Michael Zorc a envoyé un avertissement au Real Madrid et au FC Barcelone. Le directeur sportif du BvB a asséné qu'Erling Haaland ne sera pas facile à arracher au club allemand. Le buteur norvégien est passé du statut d'attaquant prometteur à celui de star mondiale en 12 mois à Dortmund et a été associé à un transfert chez presque toutes les équipes de l'élite européennes ces derniers mois. «S'il décide de partir un jour, ce ne sera que pour quelques équipes», a déclaré Zorc à Die Welt. «Mais nous essaierons de le garder aussi longtemps que possible. Je n'ai jamais vu personne comme lui», a

ainsi tonné le dirigeant dans les pages du quotidien allemand. Pour l'instant, l'objectif de Dortmund est de se qualifier à nouveau pour la Ligue des Champions pour la saison prochaine, loin des considérations ayant trait au mercato. « Nous ne voulons pas jouer en Ligue Europa », a insisté Zorc.

LE RECORD DE MOUKOKO

«Nous ne voulons pas avoir à remettre notre carte de visite de la Ligue des Champions.» Rester un habitué de la C1, c'est bien plus facile avec Haaland. Annoncé depuis plusieurs années comme le nouveau prodige de Dort-

mund, Youssoufa Moukoko (16 ans, 13 apparitions et 3 buts en Bundesliga cette saison) a marqué son troisième but de la saison (en 399 minutes) lors de la victoire de son équipe contre le Hertha Berlin (2-0), samedi en Bundesliga.

A 16 ans et 3 mois, la pépite du BVB devient le plus jeune joueur de l'histoire à réaliser ce total dans les cinq principaux championnats européens. Impressionnant dans les équipes de jeunes ces dernières saisons, le natif de Yaoundé pourrait bien faire tomber les records de précocité chez les pros au cours des prochaines années.

JUVENTUS

La riposte de Ronaldo

Avec un triplé en première période, Cristiano Ronaldo a permis à la Juventus de repartir de l'avant en Serie A contre Cagliari (3-1), après son élimination en Ligue des champions. Sous le feu des critiques, CR7 a répondu à sa manière et compte maintenant 23 buts en Serie A. Les Bianconeri signent une troisième victoire de rang en championnat pour rester à 10 points de l'Inter Milan. Après la déception, la correction. Cinq jours après sa sortie sans gloire dès les huitièmes de finale de la Ligue des champions face à Porto, la Juventus a bien rebondi en championnat, sur la pelouse de Cagliari (1-3). Forcément, c'est l'homme au centre de toutes les critiques et des attentions de l'autre côté des Alpes, Cristiano Ronaldo, qui a répondu avec un triplé en 22 minutes. Le Portugais permet à son équipe de revenir provisoirement à un point de l'AC Milan, deuxième, mais surtout de creuser l'écart avec le cinquième, l'AS Rome, repoussé à cinq longueurs. Le connaissant, Cristiano Ronaldo a fini ce match frustré. Le quintuple ballon d'Or a eu beau inscrire un triplé lors de cette 27^e journée, il a manqué, en toute fin de match (90e+4), un face à face

qu'il a l'habitude de toujours remporter, face à Alessio Cragno qui a subi les foudres du Portugais ce dimanche. De quoi laisser un peu d'amertume au perfectionniste qu'est CR7, qui a tout de même remis tout le monde à sa place en Italie, après une semaine agitée suite à la nouvelle désillusion des siens en C1. La Juve tentera d'enchaîner sur un quatrième succès de rang en championnat dès la semaine prochaine face à Benevento.

TROP CHER POUR LILLE

Le retour de Cristiano Ronaldo au Real Madrid s'avère plus compliqué que prévu. Tancé de toutes parts suite à l'élimination de la Juve aux mains de Porto en 8^e de finale de C1, l'astre portugais pensait se réfugier dans son ancienne maison, mais certains médias espagnols affirment que la porte lui est fermée. La Cadena Cope prend ainsi le contrepied des autres médias espagnols. Si la radio confirme en effet des contacts entre le célèbre agent de Cr7 Jorge Mendes et la direction du Real, elle précise que les recruteurs merengue ne préfèrent pas donner suite, préférant se concentrer sur des cibles plus jeunes tels que Erling



Haaland ou encore Kylian Mbappé. C'est surtout le salaire de Cristiano Ronaldo qui pose problème aux finances merengue, considérablement affaiblies par le coronavirus et ses retombées néfastes sur l'économie espagnole. Pour rappel, Cr7 émarge à près de 30 millions d'euros par saison. Légèrement trop cher pour le LOSC donc, au grand dam de José Fonte.

MILAN AC

Les Rossoneri perdent encore du terrain

Le titre s'éloigne encore un peu plus pour le Milan AC... Ce dimanche, les Rossoneri se sont en effet laissés surprendre par Naples (0-1) à San Siro pour le compte de la 27^e journée de Serie A. Menés au score suite à un but de Politano au retour des vestiaires (49'), les hommes de Stefano Pioli ont poussé pour égaliser, en vain. Frustrés, les Lombards ont même terminé le match à dix suite à l'expulsion de Rebic qui a insulté l'arbitre pour protester contre un penalty non-sifflé après un contact litigieux entre les Français Hernandez et Bakayoko dans la surface napolitaine... Ce résultat relègue le Milan, 2^e, à 9 points du leader, l'Inter, avec seulement une unité d'avance sur la Juventus Turin, 3^e avec un match en moins. Naples remonte à la 5^e place.

PARIS SG

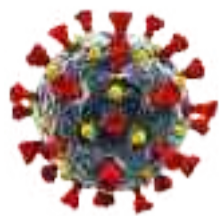
La famille de Di Maria séquestrée !

Angel Di Maria a quitté le terrain précipitamment, et s'est également éclipsé du Parc des Princes avant le coup de sifflet final de la rencontre entre le PSG et le FC Nantes (1-2). La raison ? Le milieu offensif argentin a été victime d'un cambriolage. Visiblement, c'est Leonardo qui a été prévenu de la saison au début de la seconde période. Le directeur sportif parisien s'est alors entretenu avec Mauricio Pochettino, son entraîneur, qui a immédiatement fait sortir Di Maria, remplacé par Leandro Paredes (62^e). Cette empressée laisse penser que les faits sont assez graves. Couvre-feu oblige, la famille de l'international argentin se trouvait logiquement à son domicile. Devant la presse, après la rencontre, Leonardo a d'ailleurs parlé de home-jacking, relayé RMC, ce qui indique que l'appartement de Di Maria était occupé au moment du cambriolage. L'Equipe précise ainsi que des membres de la famille de Di Maria ont été « séquestrés ». RMC parle même d'événements « très violents », alors qu'un autre joueur du PSG, habitant à proximité, aurait également été victime de faits similaires. Cette saison, Sergio Rico et Mauro Icardi avaient également subi un cambriolage pendant un match de leur équipe... Mauricio Pochettino a expliqué que ces incidents avaient eu une conséquence sur le cours du match et l'état d'esprit de ses hommes. « Il y a des choses extrasportives qui se sont passées », a-t-il expliqué avant de poursuivre. « Ce n'est pas une excuse, mais cela explique la baisse d'énergie... anormale. On a parlé avec les joueurs mais pas de football. On aura le temps pour ça demain »...

ARSENAL

Aubameyang sanctionné

Laissé sur le banc d'Arsenal au coup d'envoi du derby contre Tottenham, dimanche, l'habituel titulaire Pierre-Emerick Aubameyang a été sanctionné pour un problème de discipline, a admis l'entraîneur des Gunners, Mikel Arteta, tout en relativisant l'incident, lié selon la presse anglaise à un retard au rassemblement avant la rencontre, qui de surcroît ne serait pas une première. « Je ne vous raconterai jamais ce qui se passe dans le vestiaire, a réagi Mikel Arteta au micro de Sky Sports après la rencontre. On a des règles de vie commune où tout le monde doit se respecter, et c'est tout. Mais c'est un gars formidable, probablement l'un de nos joueurs les plus importants, c'est notre capitaine. Ce genre de choses arrive, on passe à autre chose. » Titulaire en l'absence du Gabonais, Alexandre Lacazette a marqué le but de la victoire sur un penalty qu'il a obtenu (64^e, 2-1). Mais le Français n'a pas souhaité commenter cette absence inhabituelle de son camarade de l'attaque. « Je ne pense pas que ce soit quelque chose contre Auba, je vous laisserai demander à l'entraîneur, mais je ne pense vraiment pas qu'il y ait de problème [avec lui], avait répondu l'ancien Lyonnais lorsque Sky Sports l'interrogeait sur l'absence de «PEA».



PANDÉMIE DE COVID-19

145 nouveaux cas, 107 guérisons et 4 décès en 24h

CLÔTURE DE LA VISITE DU CHEF DE L'ETAT MALIEN

Tebboune et Bah N'Daw saluent les «avancées» de l'Accord d'Alger

A l'Algérie et le Mali ont salué, hier, les «avancées» enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, a indiqué un communiqué conjoint ayant sanctionné la visite d'amitié et de travail à Alger, le 13 et 14 mars, du chef de l'Etat malien, Bah N'Daw. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et son homologue malien ont réaffirmé «la pertinence de l'Accord» en tant que cadre idoine pour la consolidation du retour définitif et durable de la stabilité dans le pays. Le président N'Daw a exprimé sa «haute appréciation du rôle-clé» que joue l'Algérie en sa qualité de pays voisin, de chef de file de la Médiation internationale et de président du Comité de suivi de l'Accord de paix. Bah N'Daw a salué «les efforts inlassables» de l'Algérie pour consolider la cohésion entre les Maliens, exprimant «le vif souhait» que ce rôle soit «poursuivi». De son côté, le président Tebboune s'est félicité de «l'opérationnalisation de tous les organes de la Transition conformément à la Charte et à la Feuille de route de la Transition», saluant l'adoption par le Conseil national de Transition du Plan d'action du gouvernement en ce qu'il vise à «réunir les conditions nécessaires à l'organisation des prochaines élections générales et au retour à la normalité dans le pays». Pour le président Tebboune, il y a «nécessité impérieuse que la transition se poursuive dans la sérénité et l'apaisement afin qu'elle puisse être couronnée par la tenue des échéances électorales dans les délais fixés», renouvelant «l'entière disponibilité» de l'Algérie à apporter son «appui multiforme». Dans le registre de la coopération, les deux chefs d'Etat ont réaffirmé leur «volonté de tout mettre en œuvre» pour la renforcer davantage et la diversifier. Ils se sont, en particulier, félicités des actions initiées dans les domaines de l'énergie, de la formation, de la valorisation des ressources humaines ainsi que dans le secteur administratif et judiciaire. Dans le domaine de la coopération militaire, les deux



Présidents ont salué la tenue de la Commission mixte militaire, le 9 février 2021, à Bamako et la signature, le 11 février 2021, de la convention de partenariat entre l'Algérie et l'Ecole de maintien de la paix Alioune Blondin Beye, tout en se déclarant «satisfaits» de la décision de convoquer prochainement la première session du Conseil d'affaires algéro-malien. A ce propos, les deux chefs d'Etat ont instruit leurs ministres chargés des Affaires étrangères à l'effet de «s'assurer, à la prochaine réunion du Comité bilatéral stratégique, du parachèvement de la mise en œuvre de toutes les actions convenues dans la feuille de route de coopération en vigueur», notamment dans les domaines prioritaires de la défense et de la sécurité, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'équipement et des transports, de l'énergie et de l'hydraulique, des mines, de la santé, de la communication. Sur les plans régional et international, les deux chefs d'Etat se sont félicités de «la convergence des positions et des analyses des deux pays sur les principales questions» en la matière. Sur les questions de sécurité régionale, les deux chefs d'Etat se sont félicités de la tenue de la réunion du Comité d'état-major opérationnel (CEMOC) le 10 février 2021 à Bamako, réunion qui a permis de «partager

leurs analyses et points de vues sur les questions liées à la sécurité dans la région du Sahel». Les deux Présidents ont réitéré leur «ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations» et convenu de «conjuguer davantage leur efforts dans leurs sphères d'appartenance commune pour venir à bout de ce fléau». S'agissant de la situation en Libye, les deux chefs d'Etat se sont déclarés «encouragés» par, notamment «l'arrêt des hostilités et la mise en place du gouvernement d'union nationale». Concernant la question du Sahara occidental, les deux chefs d'Etat demandent aux deux parties de «reprennent les négociations sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies, sans conditions préalables et de bonne foi, en vue de parvenir à une solution politique juste et durable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies et l'Acte constitutif de l'Union africaine». Les deux chefs d'Etat ont appelé l'Union africaine à «apporter sa contribution pour le règlement de ce conflit qui menace la paix et la sécurité sur le continent» et ont exprimé leur «satisfaction suite à la réinscription de ce dossier à l'agenda du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine». Ils ont réaffirmé, aussi, leur «soutien indéfectible au peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris l'établissement d'un Etat indépendant et souverain avec pour capitale El-Qods Echarif, conformément à la légalité internationale». Les deux chefs d'Etat se sont félicités, enfin, de la «qualité» de leurs entretiens, de même que les «résultats positifs» obtenus au cours de cette visite qui témoignent de la «ferme volonté commune de raffermir davantage les liens de coopération». En fin, le Président N'Daw a invité le président Abdelmadjid Tebboune à effectuer une visite d'Etat au Mali à une date qui sera à «convenir d'un commun accord», conclut le communiqué conjoint.

M. Az/APS

Au fil du jour

S'il vous plaît, dessine-moi un mouton !

Par Rachid Ezziane

Aujourd'hui, c'est les deux, idée et livre, qui me montent à la tronche et j'aimerais bien les partager avec vous. Mais avant, je vous prie de ne pas corriger le titre de la chronique car la citation (malgré le vouvoiement et le tutoiement dans la même phrase) est juste. Elle est même plus que juste. Elle est innocente. Et, comme vous le savez, il n'y a pas de plus juste que l'innocence. Surtout si cette innocence vient de la bouche d'un enfant. Mais avant de développer en détail ma présente chronique, je dois vous dire, en vérité, la citation « S'il vous plaît, dessine-moi un mouton ! » n'est pas de moi. D'ailleurs nous ont-ils laissé quelque chose à dire ceux qui nous ont précédés par leur pertinence dans la réflexion et l'observation ? Ils ont tout dit et il n'y a pas un seul sujet, y compris ceux qu'on désigne du vocable de technologie, qui ne trouve sa source dans les écrits des penseurs et philosophes des temps passés. Et il suffit, pour preuve à cela, de bien décortiquer la terminologie des substantifs et autres appellations des choses, dans les sciences et les techniques. L'appellation même des sciences porte le radical « logos » qui n'est que le terme grec qui veut dire la raison ou la logique. Et le fameux suffixe « logie » avec lequel finissent les terminologies des sciences n'est que ce fameux logos grec. Car on dit bien géologie, psychologie, sociologie, pharmacologie etc. Comme je vous disais, l'expression, ou l'allocution verbale, c'est selon, « s'il vous plaît dessine-moi un mouton ! » je l'ai lue dans un livre que tous les enfants du monde, ou du moins ceux qui ont accès à l'école et l'instruction, connaissent et qui est de l'écrivain Antoine de Saint-Exupéry, « Le petit prince ». Dans ce livre, Saint-Exupéry imagine une petite histoire illustrée d'images qu'il publie en 1945. Il s'agit d'un conte pour enfant à travers lequel il veut faire passer son message sur l'innocence et les valeurs de la vie. Il raconte qu'après une panne d'avion dans le désert, au lendemain de sa première nuit passée à la belle étoile, il est réveillé par les paroles d'un enfant venu d'autre planète qui lui dit : « S'il vous plaît, dessine-moi un mouton ». Le narrateur dira au petit prince qu'il ne sait pas dessiner. Sur l'insistance de l'enfant, le narrateur, après plusieurs essais, se contentera de dessiner une caisse percée de trous où est censé se trouver le mouton, qui, d'ailleurs, satisfera le petit prince après que le narrateur lui eut dit : « Ça, c'est la caisse. Le mouton que tu veux est dedans ». A une demande innocente, l'auteur apportera une réponse innocente. Cette expression : « S'il vous plaît, dessine-moi un mouton » est restée dans la littérature comme étant l'expression de l'innocence de l'esprit d'enfance. Mais les madrés l'emploi, souvent, ironiquement, pour dénoncer la stupidité et la mièvrerie d'une attitude commise par un adulte.

SKIKDA

Un ex-chef des daïras placé sous mandat de dépôt

Le juge d'instruction près le tribunal de Skikda a ordonné, tard dans la nuit de dimanche à lundi, de placer sous mandat de dépôt l'ex-chef des daïras d'Oum Toub (wilaya de Skikda), Skikda et Constantine (A. A.), a-t-on appris hier du procureur général près la cour de Skikda Azzedine Tebib. Le mis en cause, Azzedine Tebib est poursuivi, a précisé à l'APS pour « d'indus privilégiés », indiquant que le procureur de la République près le tribunal de Skikda avait émis un mandat d'arrêt à son encontre pour « non-comparution devant l'instance judiciaire suite aux multiples convocations qui lui avaient été adressées ». Le procureur général a ajouté que les services de Sûreté de wilaya de Bordj Bou Arréridj ont interpellé le mis en cause mercredi passé dans un hôtel de cette wilaya et a été immédiatement transféré à la wilaya de Skikda. A rappeler qu'il avait été mis fin aux fonctions de l'accusé en tant que chef de daïra de Constantine lors du dernier mouvement opéré dans le corps des chefs de daïra.

PLUSIEURS COMMUNES D'ALGER CONCERNÉES Perturbation de l'alimentation en eau potable aujourd'hui et demain

L'alimentation en eau potable sera perturbée aujourd'hui et demain, dans sept communes d'Alger, en raison de travaux de réparation de deux fuites sur canalisations principales de transfert d'eau, a indiqué hier dans un communiqué la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL). «La Société des eaux et de l'assainissement d'Alger procédera mardi, pour une durée de 21 heures, de 6h du matin à mercredi à 3h du matin, à des travaux de réparation de deux fuites sur canalisations principales de transfert d'eau», a précisé la même source.

Ces travaux, localisés à Draria et Khraïcia, engendreront une perturbation de l'alimentation en eau potable, qui impactera essentiellement les communes de Draria, Ouled Fayet, Souidania, El Achour (localité d'Oued Romane),

Dely Ibrahim, Cheraga et Saoula (en partie), a détaillé SEAAL. A cet effet, SEAAL rassure ses clients des communes impactées que la remise en service de l'alimentation en eau potable se fera progressivement dès l'achèvement des travaux. Par ailleurs, la société recommande à ses clients, pour leur sécurité, de vérifier la fermeture des robinets d'eau, afin d'éviter une inondation éventuelle au moment du rétablissement de la distribution d'eau, et de laisser couler à faible débit un des robinets d'eau froide pendant quelques minutes afin de chasser l'air qui pourrait se trouver dans les conduites. SEAAL a enfin rappelé la mise à la disposition de ses clients, pour toute information, le numéro de son centre d'accueil téléphonique opérationnel, le 15 94, accessible, à tout moment.